

2011 - 2016

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 15 FÉVRIER 2016 A 19:30 HEURES
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

(45)

- Présidence : Mme Lise-Marie Graden
- Présents : 72 Conseillers généraux
5 Conseillers communaux
- Excusés : M. Jean-Pierre Angéloz
Mme Manon Delisle
Mme Marina Flores
M. Gabriel Kappeler
M. Pierre Kilchenmann
M. Martin Kuhn
Mme Yolande Peisl-Gaillet
M. Suleyman Sinaci
- Absent : -
- Scrutateurs : M. Bernard Dupré
M. Jean-Noël Gex
M. Marc-David Henninger
M. François Miche
M. Vincent Pfister
M. Maurice Page
Mme Isabelle Teufel
- Assiste à la séance : -
- Secrétariat : Mme Catherine Agustoni
Mme Nathalie Defferrard Crausaz

ooo

Séance du 15 février 2016

Ordre du jour

La Présidente salue avec plaisir les membres du Conseil communal, ses collègues du Conseil général, les membres de l'administration communale, les visiteurs et visiteuses sur la tribune, ainsi que les représentant-e-s de la presse. Elle constate que la convocation du 25 janvier 2016, contenant l'ordre du jour de la séance de ce jour a été envoyée dans les délais légal et réglementaire.

"Après avoir examiné le tractanda, je vous propose de le modifier en partie. J'aimerais traiter les trois premiers messages aujourd'hui puis enchaîner avec les rapports. Nous pourrions ainsi garder trois messages pour demain et poursuivre l'ordre du jour. C'est une manière de garantir deux soirées d'égal intérêt.

Y a-t-il des remarques quant à cette proposition?"

Tel n'est pas le cas.

Vote

Le Conseil général accepte à la majorité évidente la modification de l'ordre des objets à traiter.

La Présidente poursuit:

"Y a-t-il des remarques formelles quant à cet ordre du jour modifié?"

Tel n'est pas le cas.

L'ordre des débats sera dès lors le suivant:

1. Communications de la Présidente;
2. Approbation des procès-verbaux n° 43 et 44 de la séance du Conseil général des 14 et 15 décembre 2015;
3. Prolongation et adaptation d'un droit distinct et permanent (DDP) en faveur du Tennis-Club Aiglon – message n° 47;

Rapport de la Commission financière

Représentant du Conseil communal: M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale, de la Mobilité et des Sports

4. Crédit d'étude pour la requalification du Bourg – message n° 48;

Rapport de la Commission financière

Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

Représentant du Conseil communal: M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité

Séance du 15 février 2016

Ordre du jour (suite)

5. Crédit d'étude pour l'agrandissement de l'école primaire de la Neuveville – message n° 49;

Rapport de la Commission financière
Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures
Représentants du Conseil communal:
M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité
Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles
6. Modification de l'annexe du règlement concernant l'évacuation et l'épuration des eaux usées et de son annexe (tarif) – Imputation de la taxe fédérale sur les eaux usées - message n° 50;

Rapport de la Commission financière
Représentant du Conseil communal: M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité
7. Modification du règlement du Conseil général du 18 février 2008 en conséquence du nouveau lieu des séances du Conseil général et de l'usage du vote électronique durant ces séances – message n° 51;

Rapport du Bureau
Représentant du Conseil communal: M. Pierre-Alain Clément, Syndic
8. Bilan de la législature 2011-2016;
9. Rapport **intermédiaire et informatif** du Conseil communal au sujet de la proposition n° 11 de M. Christoph Allenspach (PS), de Mme Addei Sidi Nur Manguay (PS) et de M. Elias Moussa (PS), ainsi que de 24 cosignataires, lui demandant [l'élaboration d']un règlement concernant la compensation des plus-values résultant des mesures d'aménagement;
10. Rapport final du Conseil communal et **décision** au sujet de la proposition n° 12 de Mme Lise-Marie Graden (PS) et de 35 cosignataires lui demandant la modification du règlement du Conseil général en son article 36 alinéa 1 - annexé;
11. Rapport final du Conseil communal et **décision** au sujet de la proposition n° 14 de MM. Pierre Kilchenmann (UDC) et Pascal Wicht (UDC), ainsi que de 9 cosignataires, lui demandant la modification de l'article 24 alinéa 3 du règlement fixant l'organisation générale de la Ville de Fribourg et le statut des membres du Conseil communal - annexé;

Séance du 15 février 2016

Ordre du jour (suite)

12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 131 de M. Stanislas Rùck (Indépendant), repris par M. Claude Schenker (DC/VL), [au nom du groupe DC/VL], et de 36 cosignataires lui demandant un rapport sur les arrivées et les départs d'entreprises, voire sur la fondation ou la liquidation de sociétés sur le territoire communal ces cinq dernières années, et d'examiner les possibilités pour augmenter l'attractivité de la Ville;
13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 138 de M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) et de 23 cosignataires lui demandant de transformer le secteur "Motta" en zone de rencontre (cf. voies surlignées en jaune dans l'annexe);
14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 139 de M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) et de Mme Dominique Jordan Perrin (PS), ainsi que de 26 cosignataires, lui demandant la réalisation d'un Plan directeur solaire pour l'ensemble des bâtiments appartenant à la Commune. Inventorier, prioriser en fonction du rapport coûts-efficacité-opportunité, chiffrer le coût total de l'ensemble du plan;
15. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 140 de M. Jean-Frédéric Python (DC/VL) et de 30 cosignataires lui demandant d'améliorer la desserte de Bourguillon afin que les citoyennes et citoyens puissent accéder à la ville;
16. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 141 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) et de 23 cosignataires lui demandant l'étude et la réalisation du grillage des poubelles publiques en ville;
17. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 142 de M. Laurent Dietrich (DC/VL) et de 19 cosignataires, [pour le groupe DC/VL], lui demandant une politique active d'élargissement du nombre des communes membres de Coriolis Infrastructures;
18. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 143 de M. Laurent Dietrich (DC/VL) et de 14 cosignataires lui demandant des mesures de circulation pour l'amélioration du service des transports publics;
19. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 144 de M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL) et de 23 cosignataires, [pour le groupe DC/VL], lui demandant des solutions de substitution concrètes à toutes les suppressions de places de parc dans le Bourg induites par le PAD de cette zone et notamment par la fermeture proche du pont de Zaehringen prévue le 12 octobre 2014;
20. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 145 de M. Bernard Dupré (UDC) et de 31 cosignataires lui demandant de

Séance du 15 février 2016

Ordre du jour (suite)

- mettre à disposition du public, en dehors des heures de bureau et les jours fériés, des parkings existants réservés jusque-là aux seuls fonctionnaires communaux et cantonaux;
21. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 147 de Mme Cécile Thiémard (DC/VL) et de 9 cosignataires lui demandant de développer et d'installer sur les places publiques et dans les zones piétonnes des supports en bois permettant aux tagueurs d'exercer leur art, et d'indiquer ces emplacements sur le site de la Ville;
 22. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 148 de M. Pius Odermatt (PS), de Mme Marine Jordan (PS) et de MM. Jean-Jacques Métrailler (Indépendant), Alexandre Sacerdoti (DC/VL) et Jean-Frédéric Python (DC/VL), ainsi que de 36 cosignataires, lui demandant d'étudier la mise à disposition de grills aux habitant-e-s de la ville, au moins un par quartier;
 23. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 149 de M. Raphaël Casazza (PLR) et de 25 cosignataires, [au nom du groupe PLR], lui demandant l'adaptation des horaires du service public;
 24. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 150 de Mme Cécile Thiémard (DC/VL) et de 2 cosignataires lui demandant un arrêt de bus au sommet de l'avenue Weck-Reynold;
 25. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 151 de M. Christoph Allenspach (PS) et de 19 cosignataires lui demandant un rapport sur la base légale pour la location de places de stationnement privées à des tiers;
 26. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 152 de Mmes Marine Jordan (PS) et Manon Delisle (PS), ainsi que de 27 cosignataires, lui demandant l'installation de poubelles permettant le tri des déchets;
 27. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 154 de M. Christophe Giller (UDC) et de 10 cosignataires lui demandant un rapport sur l'utilité de la pose de nombreux gendarmes couchés sur les routes;
 28. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 155 de MM. Daniel Gander (UDC) et Christophe Giller (UDC), ainsi que de 12 cosignataires, lui demandant la rénovation ou la transformation des dépôts en bois et l'assainissement des espaces ferroviaires sur le site de la Gare CFF, à Fribourg;
 29. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 156 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS), de Mme Manon Delisle (PS) et de MM. Diego Frieden (CG-PCS) et Andreas Burri (Verts), ainsi que de 34

Séance du 15 février 2016

Ordre du jour (suite)

cosignataires, lui demandant une étude pour l'adhésion au Partenariat des Achats Informatiques Romands (PAIR);

30. Décision quant à la transmission:

- des propositions
- n° 19 interne de M. Laurent Dietrich (DC/VL) et de 17 cosignataires demandant la modification du règlement du Conseil général (RCG) en vue d'inclure l'obligation des conseillers généraux d'annoncer leurs liens d'intérêt lors d'interventions en plénum;
- n° 20 de M. Rainer Weibel (Verts) et de Mme Christa Mutter (Verts), ainsi que de 9 cosignataires, demandant au Conseil communal la modification du règlement sur le parage prolongé dans les zones à stationnement réglementé à des voitures de tourisme portant les étiquettes – Energie A, B et C;
- des postulats
- n°178 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) et de MM. Jean-Noël Gex (PLR) et Jérôme Hayoz (PS) demandant au Conseil communal d'étudier l'amélioration de la page du Conseil général du site Internet de la Ville de Fribourg en reprenant les conclusions de la commission temporaire de l'information du 28 janvier 2013;
- n°179 de Mme Béatrice Acklin Zimmerman (PLR) et de M. Christoph Allenspach (PS) demandant au Conseil communal d'examiner la possibilité d'installer des mesures de protection contre les suicides sur le pont de Zaehringen;
- n°180 de Mme Gisela Kilde (DC/VL) et de M. Marc-David Henninger (PS), ainsi que de 13 cosignataires, demandant au Conseil communal une étude sur la réalisation d'une meilleure participation des enfants et jeunes dans les procédures administratives communales les intéressant;
- n°181 de MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) et Alain Maeder (DC/VL), ainsi que de 23 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre sous terre, partiellement ou totalement, les containers de verre, PET et aluminium dans les quartiers historiques de la Ville (Bourg, Auge et Neuveville);
- n°182 de M. Raphaël Casazza (PLR) et de 25 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer, dans les limites de ses compétences, un métrocâble qui relie la Gare de Fribourg, l'HFR et la sortie autoroutière A12;
- n° 183 de M. Christoph Allenspach (PS), Mmes Andrea Burgenner Woeffray (PS) et Lise-Marie Graden (PS) et de MM. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) et François Ingold (Verts), ainsi que de 28 cosignataires, demandant au Conseil

Séance du 15 février 2016

Ordre du jour (suite)

- communal un Plan directeur des mesures de la Ville de Fribourg en faveur du climat;
- n° 184 de Mmes Marine Jordan (PS) et Elena Strozzi (Verts) et de MM. Raphaël Casazza (PLR) et Raphaël Fessler (DC/VL), ainsi que de 32 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'entreprendre les démarches lui permettant d'obtenir la distinction "Fair Trade Town";
 - n° 185 de M. Jérôme Hayoz (PS) et de 21 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier les conséquences de l'Accord sur le commerce des services (ACS) (en anglais Trade in Services Agreement, TiSA) pour les services communaux;
 - n° 186 de MM. Bernhard Altermatt (DC/VL), Marc-David Henninger (PS) et de Mmes Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (PLR), Gisela Kilde (DC/VL) et Yolande Peisl-Gaillet (Verts), ainsi que de 35 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier selon quelles modalités d'organisation un enseignement bilingue peut être introduit dans les écoles de la ville;
31. Réponse à la question n° 226 de M. Jean-Noël Gex (PLR) relative à l'école de le Neuveville;
32. Divers
(Allocution de fin de législature).

000

**1. Communications de la
Présidente**

La Présidente déclare ce qui suit:

"Je souhaite la bienvenue à la petite Léonie, fille de notre collègue M. Vincent Pfister, et lui souhaite tout le bonheur possible avec cette petite, qui est déjà très sage, paraît-il! (Applaudissements).

Ensuite, je souhaite un très chaleureux anniversaire à Mme Adeline Jungo, qui fête ce soir son anniversaire en digne compagnie, à savoir nous. Je la remercie pour cet engagement remarquable. Bon anniversaire! (Applaudissements)

Je reviens brièvement sur la question du toilettage de notre règlement. Comme je vous l'avais dit la dernière fois, vos collègues Pierre-Olivier Nobs, Marc Bugnon, François Miche, Jean-Pierre Wolhauser et moi-même sommes à bout touchant. Nous vous avons fait savoir que nous aurions aimé l'adopter encore avant la fin de la législature. En l'occurrence, ça ne sera pas le cas et son adoption sera reportée à la prochaine

Séance du 15 février 2016

Communications de la
Présidente (suite)

législature. La raison est simple: ces modifications doivent encore être soumises, pour avis, au Conseil communal et au Service des communes. Il ne sert à rien de presser pour presser.

Enfin, je vous rappelle que la date de l'assermentation et de la séance constitutive de la législature 2016-2021 sera le lundi 25 avril 2016.

En ce qui concerne le déroulement de ce Conseil, notre ordre du jour est prévu sur deux soirées. Suivant l'avancement des travaux, j'interromprai la séance de ce soir vers 22.30 heures et passerai aux 'Divers'. Nous poursuivrons l'ordre du jour demain, 16 février, même heure, même endroit. A l'issue de la séance de ce soir, j'aimerais vous proposer que nous nous retrouvions au Gothard pour notre devenu traditionnel petit verre bien mérité. Je vous serais très reconnaissante de bien vouloir faire ces quelques petits pas supplémentaires jusque là-bas. Ces moments sont toujours agréables et bien utiles. Même si vous ne restez pas des heures, voire une heure, passez juste le temps d'une bière ou d'un jus!

Quant à demain, nous aurons le grand plaisir de nous faire offrir par le Conseil communal le traditionnel apéritif de fin de législature. Comme ce sera mon premier et qu'il n'est donc pas du tout traditionnel pour moi, je vous prie d'excuser le flou que j'ai pu créer en vous y invitant. Erreur de jeunesse! C'est donc bien le Conseil communal qui nous l'offre et, en ma qualité de Présidente du Conseil général, je peux, de façon toute légitimée, remercier chaque membre du Conseil pour cette généreuse attention et ce, au nom de chacun de vous. On se réjouit!

En fonction de la logique des débats, il y aura une pause de dix minutes vers le milieu de la soirée. Je vous rappelle qu'il y a lieu de signer la liste de présence et que nos débats sont enregistrés. Lorsque vous prenez la parole, veuillez vous lever et parler bien distinctement dans un des micros à disposition. Enfin, je vous remercie d'apporter avant les 'Divers' vos propositions et postulats écrits et, dans la mesure du possible, votre intention de poser une question orale. Je vais ouvrir les 'Divers' ce soir pour qu'il y en ait moins demain non pas pour qu'il y en ait le double. Idéalement, je vous prie de déposer vos interventions ce soir."

ooo

2. Approbation des procès-verbaux n° 43 et 44 de la séance du Conseil général des 14 et 15 décembre 2015

Lesdits procès-verbaux n'appellent pas d'observations et sont approuvés avec remerciements à leur rédactrice, Mme Nathalie Deferrard Crausaz et à ses collaboratrices.

ooo

Séance du 15 février 2016

3. Prolongation et adaptation d'un droit distinct et permanent (DDP) en faveur du Tennis-Club Aiglon – message n° 47

Rapport de la Commission financière

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, présente le rapport ci-après:

"Le 5 février dernier, la Commission financière a examiné le message n° 47 portant sur la prolongation et l'adaptation d'un droit de superficie pour le Tennis-Club Aiglon SA (TC Aiglon) en présence de M. Thierry Steiert, Directeur des Sports, et de son Chef de service, M. Pierre Gisler. Nous les remercions des explications fournies lors de cette discussion.

La Commission a approuvé, à l'unanimité des membres présents, la proposition du Conseil communal. Nous n'avons pas eu de grandes discussions au sein de notre Commission pour nous déterminer sur ce sujet. Tout au plus, nous avons souhaité en savoir davantage sur les conditions de l'accord avec le Tennis-Club Aiglon SA, notamment sur la manière dont avait été calculé le niveau de la location du droit distinct et permanent de superficie (DDP).

Notre Commission apprécie le fait qu'un rapport d'activité sera fourni chaque année par le TC Aiglon au Conseil communal, ce qui permettra à ce dernier de suivre de près les activités de ce club.

La Commission financière encourage le Conseil communal à utiliser de manière appropriée, dans le cadre des discussions sur la fusion, ce cas de mise à disposition par la Commune de Fribourg d'un terrain sis sur la commune de Villars-sur-Glâne.

Enfin, la Commission regrette que le Conseil communal n'ait pas eu le réflexe d'imposer au club de produire une partie de l'eau chaude au moyen d'installations solaires thermiques. Notre Commission encourage le Conseil communal à avoir le réflexe 'énergies renouvelables' lorsqu'il négocie.

Sur ces remarques, au nom de la Commission, j'encourage le Conseil général à approuver la prolongation et l'adaptation de ce DDP comme proposé par le Conseil communal."

M. Thierry Steiert, Directeur des Sports, déclare ce qui suit:

"Le Conseil communal vous soumet aujourd'hui une demande de prolongation d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) qui a été initialement créé en 1966 au bénéfice du Tennis-Club Aiglon. A l'époque, les terrains en question étaient propriété de la Bourgeoisie de la Ville de Fribourg; il s'agissait initialement d'un terrain d'environ 5'000 m². Ce DDP a été étendu et élargi en 1971 et atteignait alors 7'303 m²; il a permis la construction d'un club-house. C'est en 1971 que le DDP a été conclu pour une durée de 50 ans. En 1976, la Ville de Fribourg a repris les terrains en question, qui se trouvent - je vous le rappelle - sur la commune de Villars-sur-Glâne dans une zone d'intérêt général. Finalement, en

Séance du 15 février 2016

Prolongation et adaptation d'un droit distinct et permanent (DDP) en faveur du Tennis-Club Aiglon – message no 47 (suite)

1981, la dernière extension comportait la construction d'une halle triple qui abrite trois courts de tennis, les six courts restants étant à l'extérieur. A partir de 1981, le TC Aiglon bénéficie d'une surface totale de 10'156 m²; la durée du DDP n'a pas été modifiée à ce moment-là, celle fixée en 1971, de 50 ans, restant valable. Ce DDP arrive donc à échéance le 31 décembre 2020.

Aujourd'hui, le club de tennis cherche des moyens pour assurer sa pérennité et son financement, puisque ce club fait face, comme de nombreux autres clubs sportifs, à des dépenses relativement importantes, conséquence de normes de plus en plus exigeantes et a besoin de recettes supplémentaires. C'est la raison pour laquelle ce club nous a approchés pour nous demander une nouvelle extension du DDP, à savoir la construction de plusieurs éléments tels qu'une partie 'parahôtellerie' comprenant des dortoirs qui résulteraient d'une surélévation de l'actuel club-house, ainsi que 16 studios qui seraient construits latéralement au parking actuel. Ces éléments-là permettront au club de réaliser un rendement d'environ 82'000 francs par année. Lors des négociations avec le TC Aiglon, la Commune a recalculé les annuités de la manière suivante:

- Jusqu'à présent, l'annuité pour le total des 10'156 m² était fixée à 1'000 francs par année. Nous avons augmenté cette annuité à 2'000 francs par année, ce qui correspond à peu près aux conditions que nous demandons aux autres clubs sportifs qui utilisent des surfaces ou des infrastructures de la Ville;
- Pour ce qui est des studios, qui sont clairement des objets de rendement et qui seront destinés principalement à des personnes travaillant dans le périmètre du Guintzet (infirmières du HFR-Fribourg-Hôpital cantonal, personnes en formation auprès de GastroFribourg), l'annuité sera de 10% des revenus locatifs bruts annuels mais au minimum de 7'500 francs.

Nous avons, en outre, demandé au club d'accorder à tous les clubs sportifs de la ville de Fribourg un rabais de 50% pour l'utilisation des dortoirs lors de camps sportifs; le même rabais sera aussi octroyé aux Rencontres de folklore internationales (RFI), notamment. Ce rabais pourrait être étendu à d'autres utilisateurs mais nous avons principalement pensé aux RFI puisque, jusqu'à présent, les groupes sont hébergés dans les abris de protection civile, ce qui n'est pas très attractif. Avec ces nouveaux dortoirs, nous pourrions offrir, au moins pour un groupe des RFI, des conditions qui sont nettement plus favorables que celles proposées jusqu'à ce jour. Finalement, la prolongation du DDP a été réduite à 25 ans, au lieu de 50 ans, pour fixer une échéance plus proche, au cas où la Ville souhaiterait utiliser d'une autre manière ces terrains."

Discussion générale

La Présidente rappelle que, selon l'article 48 RCG, les membres du Conseil général ont la possibilité de proposer la non entrée

Séance du 15 février 2016

Prolongation et adaptation d'un droit distinct et permanent (DDP) en faveur du Tennis-Club Aiglon – message no 47 (suite)

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Rapport du groupe libéral-radical

en matière ou le renvoi, ainsi que de déposer des contre-propositions ou de proposer le rejet de l'objet.

M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) fait la déclaration ci-après:

"Au nom du groupe Centre gauche-PCS, je vais faire probablement l'intervention la plus courte de mon histoire vu le caractère très complet du rapport de la Commission financière. Notre groupe se rallie entièrement à ce message et il informe qu'il soutiendra cette prolongation du DDP."

M. David Aebischer (PLR) s'exprime comme suit:

"Le groupe libéral-radical (PLR) a lu avec bienveillance le message n° 47 qui nous est présenté ce soir."

La société Tennis-Club Aiglon SA (TC Aiglon) souhaite améliorer ses infrastructures d'accueil, renouveler ses installations extérieures et, plus spécifiquement, réinvestir dans son activité principale qu'est le tennis. Dans le triple but de financer ce qui précède, elle a décidé de se donner les moyens de ses ambitions. En effet, l'apport de nouvelles recettes passe par la construction d'une surélévation au club-house actuel, avec des dortoirs totalisant 26 lits, ainsi que par l'ajout de trois étages au bâtiment principal. Les trois niveaux seront occupés par un ensemble de 16 studios.

Le groupe PLR est d'avis que la mise en œuvre et l'exploitation de ces deux types de parahôtellerie sont une bonne chose pour atteindre les objectifs que la société TC Aiglon SA s'est fixés. Le groupe rappelle que le club, fort de 350 membres, n'est subventionné d'aucune manière par la Ville de Fribourg; le droit distinct et permanent de superficie (DDP) qui nous est présenté permettrait de faire un geste en faveur d'une association sportive qui cherche à s'autofinancer.

C'est pourquoi, le groupe PLR soutient sans réserve le projet d'arrêté du message n° 47 portant prolongation et adaptation d'un droit distinct et permanent (DDP) en faveur du TC Aiglon SA. Il souhaite, par cet acte, montrer son intérêt aux sociétés sportives de la ville de Fribourg ainsi qu'à leurs mouvements juniors."

Rapport du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral

M. Laurent Dietrich (DC/VL) tient les propos ci-après:

"Le groupe démocrate-chrétien/vert'libéral (DC/VL) a examiné avec une grande attention le message n° 47 du Conseil Communal."

Le Tennis-Club Aiglon SA (TC Aiglon) a une longue histoire commune avec la Ville de Fribourg. En l'espace de 60 ans, le TC Aiglon, qui compte actuellement 350 membres, a acquis une importance certaine de par ses activités sportives mais aussi grâce aux infrastructures mises à disposition de la population. A l'heure actuelle, le droit distinct et perma-

Séance du 15 février 2016

Prolongation et adaptation d'un droit distinct et permanent (DDP) en faveur du Tennis-Club Aiglon – message no 47 (suite)

ment de superficie (DDP) concerne une parcelle de quelques 10'000 m² sur la commune de Villars-sur-Glâne mais propriété de la Ville de Fribourg.

Ce message propose la prolongation de 25 ans du DDP pour l'assainissement des structures vieillissantes et l'amélioration des infrastructures d'accueil. En résumé, le TC Aiglon a besoin d'une prolongation du droit de propriété afin d'obtenir le crédit bancaire nécessaire à la construction de parahôtellerie (notamment dortoirs, salles de théorie et de conférence, studios, etc.). Le permis de construire a été délivré le 20 avril 2015.

Outre les nouvelles possibilités d'affaires pour le TC Aiglon, de nombreux partenaires bénéficieront de ces transformations:

- *les sportives et sportifs dans le domaine du tennis et des arts martiaux, les stagiaires et les étudiant-e-s, grâce à des tarifs préférentiels;*
- *les sportives et sportifs de la ville de Fribourg et les Rencontres de folklore internationales (RFI), grâce à un rabais de 50% lors de la location de dortoirs;*
- *GastroFribourg pour l'organisation de cours;*
- *les employés du HFR-Fribourg-Hôpital cantonal disposant ainsi de logements proches de leur lieu de travail;*
- *les communes de Villars-sur-Glâne et de Fribourg qui bénéficient de revenus supérieurs, que ce soit par le biais de recettes fiscales ou d'annuités.*

Sur le Plan financier, il est à noter que la société TC Aiglon SA a une dette de près de 780'000 francs envers ses actionnaires, suite aux investissements effectués depuis sa création. Elle n'a actuellement pas les moyens de la rembourser ni de verser de dividendes. Il reste donc à espérer que la situation financière s'améliore durant ce nouveau DDP.

Le groupe DC/VL soutient de manière générale les activités du TC Aiglon et ses bénéficiaires. Il salue le développement de ses activités sportives ainsi que l'aide apportée par la Ville de Fribourg à l'entreprise Tennis-Club Aiglon SA, même si celle-ci bénéficie de conditions favorables. Il se pose toutefois les questions suivantes:

- *Y a-t-il une collaboration entre la Ville de Fribourg et la Commune de Villars-sur-Glâne en relation avec le Tennis-Club Aiglon SA, la relation de propriété mise à part?*
- *Quelle est la contribution de cette Commune au TC Aiglon?*
- *Est-ce que la Ville de Fribourg est actionnaire de la société Tennis-Club Aiglon SA? Le cas échéant, à quel pourcentage?*

Séance du 15 février 2016

Prolongation et adaptation
d'un droit distinct et
permanent (DDP) en faveur
du Tennis-Club Aiglon –
message no 47 (suite)

De manière générale, le groupe DC/VL soutiendra le projet d'arrêté du présent message."

M. Elias Moussa (PS) s'exprime comme suit:

"Après un examen attentif, le groupe socialiste (PS) a décidé d'adopter le message n° 47 qui nous est soumis ce soir.

Rapport du groupe socialiste

Notre groupe salue la volonté du Conseil communal de maintenir ce terrain en propriété de la Ville et de prolonger le droit distinct et permanent de superficie (DDP), au lieu, par exemple, de vendre ce terrain. Nous estimons également que la durée de la prolongation reste raisonnable, permettant au Tennis-Club Aiglon SA de continuer ses activités, tout en s'assurant que ce terrain ne devienne pas l'objet de spéculateurs immobiliers, et laissant à la Commune une marge de manœuvre suffisante pour le développement de cette parcelle qui se situe, faut-il le rappeler, sur la commune de Villars-sur-Glâne.

Par contre, notre groupe estime que la redevance retirée par la Commune pour cette prolongation reste assez faible, compte tenu notamment de l'emplacement – zone sportive du Guintzet – et de la capacité financière du bénéficiaire du droit distinct et permanent de superficie (DDP), respectivement des personnes derrière le bénéficiaire.

Cela étant, nous sommes conscients que le faible montant de la redevance est en partie compensé par le rabais de 50% sur le prix de la nuitée accordé aux clubs sportifs de la Ville et aux Rencontres de folklore internationales (RFI). Nous souhaitons qu'à l'avenir, d'autres manifestations ou organisations de la ville, accueillant bon nombre d'artistes ou avec un budget serré, puissent également profiter d'un tel rabais sur le prix de la nuitée. C'est donc sur ces quelques remarques que notre groupe approuve le projet d'arrêté du message n° 47 et vous invite à en faire de même."

Rapport du groupe de l'Union
démocratique du centre

M. Bernard Dupré (UDC) s'exprime comme suit:

"C'est à l'unanimité que le groupe UDC s'est prononcé en faveur du projet d'arrêté du message n°47 du Conseil communal sur la prolongation et l'adaptation d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) en faveur du Tennis-Club Aiglon SA pour une durée de 25 ans.

Ce projet d'extension visant à améliorer les infrastructures d'accueil, en y construisant des dortoirs et des studios, va encore augmenter l'attractivité de ce club de tennis car il permettra d'offrir des conditions d'hébergement optimales pour l'organisation de rencontres ou de tournois.

Le fait que cette société compte actuellement 350 membres et qu'elle sert également à la formation des jeunes, dans un sport où

Séance du 15 février 2016

Prolongation et adaptation
d'un droit distinct et
permanent (DDP) en faveur
du Tennis-Club Aiglon –
message no 47 (suite)

Rapport du groupe des Verts

la Suisse occupe une place enviable au plan mondial, mérite bien notre soutien!"

M. François Ingold (Verts) déclare ce qui suit:

"Tout a été dit. Les Verts de la Ville de Fribourg acceptent le projet d'arrêté du message n° 47."

M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL) tient les propos suivants:

"Je voulais juste attirer l'attention sur le fait que - nous l'avons soulevé en séance de la Commission financière - ce droit distinct et permanent est cessible. Il faudrait qu'au niveau juridique, le Dicastère concerné s'assure que, lors d'une cession, par exemple, - mais on ne l'espère pas - en raison d'une difficulté financière du bénéficiaire actuel, la Ville ait son mot à dire sur l'identité de celui qui serait le successeur."

M. Georges Rhally (DC/VL) fait la déclaration suivante:

"J'ai lu ce message avec grand intérêt. Vous avez d'ailleurs donné quelques réponses aux questions que j'avais, dont l'une relative au rendement, en précisant qu'il s'agit du rendement brut des immeubles. Merci beaucoup!"

Premièrement, j'aimerais savoir quelle est la zone d'affectation de ce terrain qui appartient à la Ville. Est-ce une zone sportive ou une zone constructible? En effet, une zone sportive où l'on met un appartement à disposition d'un concierge est une chose mais lorsque cette surface fait l'objet d'une opération immobilière, c'est une autre chose.

Ma seconde question est assez simple: pourquoi n'est-ce pas la Ville de Fribourg qui fait l'opération immobilière, quitte à leur verser un certain pourcentage sur les rendements? La création de 16 studios peut être intéressante pour la Ville. Pourquoi ne serait-ce donc pas la Ville de Fribourg qui ferait l'investissement?"

M. Thierry Steiert, Directeur des Sports, remercie tous les groupes qui ont approuvé ce message et répond aux questions posées comme suit:

"M. L. Dietrich s'enquiert de la collaboration éventuelle ou potentielle de la Commune de Villars-sur-Glâne, respectivement de la contribution de cette commune, aux activités du Tennis-Club Aiglon SA. En l'état, j'ignore si la Commune de Villars-sur-Glâne collabore effectivement aux activités de ce club; je pars du principe que ce n'est pas le cas. En revanche, il est possible que, ponctuellement, lors de manifestations particulières, la Commune de Villars-sur-Glâne soit sollicitée par ce club, qui se trouve sur son territoire mais je crois pouvoir dire que, de manière régulière, la Commune de Villars-sur-Glâne ne soutient pas ces activités-là. En revanche, si nous entamons un jour des discussions avec la Commune de

Séance du 15 février 2016

Prolongation et adaptation d'un droit distinct et permanent (DDP) en faveur du Tennis-Club Aiglon – message no 47 (suite)

Villars-sur-Glâne, ceci serait un élément parmi une quantité d'autres qui démontrerait que la Ville de Fribourg offre de nombreuses prestations à des personnes ou des associations qui se trouvent en dehors de son territoire.

Votre deuxième question vise à savoir si la Ville est actionnaire du Tennis-Club Aiglon SA. A ma connaissance, tel n'est pas le cas; nous ne sommes pas actionnaires du TC Aiglon. De manière générale, la Ville n'a pas pour mission d'être actionnaire d'un tel club.

M. E. Moussa relevait la faiblesse de la redevance. En effet, dans ce genre de dossier, l'enjeu est de déterminer la limite des rendements que la Ville souhaite obtenir de la part d'un club sportif qu'elle soutient non pas activement par des subventions mais justement de manière indirecte par la mise à disposition d'infrastructures. Dans cet ordre d'idée, nous encaissons notamment des loyers auprès des exploitants des cafés qui se trouvent à la patinoire Saint-Léonard. La question est 'Jusqu'où faut-il aller?'. Si la part exigée est trop élevée, il en résultera que le club ne pourra pas réaliser son investissement puisqu'il ne parviendra plus au but recherché, c'est-à-dire à renflouer ses caisses ou à pérenniser son activité. Il faut donc définir un rendement qui soit à la fois suffisant pour la Ville et encore supportable pour le club. Il a été identifié à raison de 10% des revenus bruts, soit à un minimum de 7'500 francs. Cette annuité a été fixée en collaboration avec le Service des finances et le Service du cadastre qui ont l'habitude de ce genre d'opérations. Si d'autres utilisateurs que les RFI souhaitaient utiliser ces dortoirs, l'administration communale prendrait contact avec le club qui, en cas de disponibilité, se révélerait certainement ouvert à une utilisation étendue de ses locaux.

En ce qui concerne la question de M. A. Sacerdoti, il s'agit effectivement d'un DDP cessible. L'article 7 du contrat de DDP (prolongation et refonte des conditions), en page 11 de la troisième annexe, prévoit ceci: 'Moyennant consentement préalable de la propriétaire du fond grevé, le droit de superficie est cessible et héréditairement transmissible'; ce qui veut dire que, sans l'accord de la Ville, ce DDP ne sera pas cessible. Il faudra que la Ville donne son accord si une cession devait être envisagée.

Pour répondre à la première question de M. G. Rhally relative à la zone, il s'agit d'une zone d'intérêt général. Le principe en est que les constructions autorisées sont limitées par l'intérêt général qui concerne cette zone-là. Je pars du principe que les constructions prévues sont conformes à la zone puisque le Préfet a d'ores et déjà octroyé un permis de construire, sous réserve de l'accord du Conseil général. Quant à la seconde question portant sur la raison pour laquelle la Ville ne fait pas elle-même cet investissement, il est clair qu'un tel investissement n'est pas dans la mission première de la Ville. Vu l'endettement prévisible que l'on peut déduire du Plan financier, il est déjà suffisamment difficile de réaliser les investissements que nous devons absolument réaliser. Nous ne le ferions que lorsque nous aurons gagné à l'Euro Millions."

Séance du 15 février 2016

Prolongation et adaptation
d'un droit distinct et
permanent (DDP) en faveur
du Tennis-Club Aiglon –
message no 47 (suite)

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune proposition de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail de l'arrêté.

Article premier

La Présidente fait remarquer qu'il y a une coquille dans cet article à la fin de la deuxième ligne. Il y a lieu de supprimer le mot "du".

Pas d'autres observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adopté.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, à la majorité évidente des 72 membres présents, l'arrêté ci-après:

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

v u

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 47 du 12 janvier 2016;
- le rapport de la Commission financière,

a r r ê t e:

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à procéder à l'opération immobilière suivante:

- prolongation et adaptation du DDP n°3006 grevant le bien-fonds 3005 du Registre foncier de la commune de Villars-sur-Glâne pour une durée de 25 ans à compter de son inscription au Registre foncier, pour une redevance d'un montant annuel minimum de 9'500 francs. Ce montant comporte une part de 2'000 francs, indexée à l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation, ainsi qu'une part correspondant à 10% des revenus locatifs des studios, mais 7'500 francs au minimum.

Séance du 15 février 2016

Prolongation et adaptation
d'un droit distinct et
permanent (DDP) en faveur
du Tennis-Club Aiglon –
message no 47 (suite)

Article 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Fribourg, le 15 février 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente:

La collaboratrice scientifique:

Lise-Marie GRADEN

Nathalie DEFFERRARD CRAUSAZ"

ooo

4. Crédit d'étude pour la
requalification du Bourg
– message n° 48

Récusation

M. Claude Schenker (DC/VL) signale qu'il doit se récuser pour cet objet.

"Le bureau d'architectes de mon frère est sous-mandaté par le bureau italien et, malheureusement, la loi sur les communes prévoit qu'un intérêt direct pour un parent suffit à un devoir de récusation. Je vais monter sur la tribune."

M. Claude Schenker quitte la salle des délibérations.

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, présente le rapport ci-après:

Rapport de la Commission
financière

"La Commission financière a traité du message n° 48 sur le crédit d'étude pour la requalification du Bourg en séance du 1^{er} février, en présence de M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, accompagné de Mme Nicole Surchat-Vial, Architecte de Ville, et de M. Laurent Simon-Vermot, Chef du Service des finances. Au nom de notre Commission, je tiens à les remercier des explications complémentaires fournies lors de nos discussions.

Vous l'avez lu, le crédit d'étude qui nous est soumis ce soir s'élève à 2,5 millions de francs. Il vise à engager des crédits de construction très importants, de l'ordre de quelque 28 millions de francs sur plusieurs années. Notre Commission a bien perçu les enjeux fondamentaux du message du Conseil communal. Il s'agit d'un programme urbanistique et architectural vital pour notre ville: il touche au cœur historique et au précieux patrimoine de Fribourg.

Séance du 15 février 2016

Crédit d'étude pour la
requalification du Bourg –
message no 48 (suite)

La requalification du Bourg doit réussir, et nous sommes tout à fait convaincus des besoins criants de revitalisation de ce quartier. C'est l'importance des enjeux et la nécessité de réussir la mue du Bourg qui ont poussé notre Commission à s'interroger sur le bien-fondé du projet tel que présenté dans le message. Les options choisies par le Conseil communal ont suscité de nombreuses interrogations et de profonds doutes au sein de notre Commission.

Enfin, la majorité de notre Commission a voté pour le renvoi de ce message. Je vous livre les principales raisons qui ont motivées cette demande de renvoi:

- 1. Le financement du projet global n'est pas du tout garanti à ce stade. En effet, l'un des éléments central du financement du projet, la part provenant du Projet d'agglomération 3 (PA3), environ 3 millions de francs, cette part est, à ce stade, tout à fait hypothétique. Nous n'avons aujourd'hui aucune garantie quant au niveau des subventions de la Confédération.*
- 2. Le crédit d'étude englobe l'agrandissement du parking de la Grenette. Or, de nombreuses questions sont actuellement ouvertes quant à l'avenir de ce parking. Ces interrogations sont dues notamment au manque de collaboration et de vision commune entre les différents propriétaires - Canton, Commune et privés. Quid de la configuration des accès au parking et de la localisation des trémies? Qu'en est-il d'un accord de principe entre toutes les parties prenantes sur les accès au futur parking? Or, d'un tel accord découlerait probablement le nombre maximum de places de parc qu'il sera possible de créer. C'est seulement lorsque ce nombre sera connu que l'on pourra y voir plus clair sur la rentabilité du projet. Il faut d'abord que les acteurs publics - État et Commune - et les propriétaires privés se mettent autour d'une table pour définir, ensemble, les orientations générales de l'agrandissement de ce parking, non pas que la Commune se lance, en solo, dans une étude contenant de nombreuses inconnues.*
- 3. Le projet de funiculaire tel que présenté ne convainc pas: le choix de la localisation de cette liaison entre le haut et le bas de la ville, plus particulièrement la localisation de la station basse, apparaît comme totalement inadapté aux besoins de la population et des touristes. Ce projet de funiculaire estimé à 3 millions de francs doit être revu.*
- 4. D'une manière générale, le projet proposé est trop luxueux, et donc trop onéreux pour notre Ville. Nous devons, en effet, mettre ce projet en perspective avec tous les autres besoins en infrastructures sportives, scolaires, de mobilité, des autres quartiers de notre Commune. Or, les recettes de la Ville sont actuellement stagnantes. Cela implique de faire des choix entre les différents projets et de redimensionner certains projets, dont celui du Bourg.*

Séance du 15 février 2016

Crédit d'étude pour la
requalification du Bourg –
message no 48 (suite)

Pour toutes ces raisons, notre Commission demande le renvoi du message. Elle demande au Conseil communal de reformuler son projet de crédit d'étude en se concentrant sur la réalisation rapide de l'étape 1. Cette étape devrait comprendre les abords de la Cathédrale, la tête du pont et la relocalisation provisoire de places de stationnement le long des routes de Berne et de Bourguillon.

Notre Commission propose également au Conseil communal de présenter ultérieurement un second message concernant l'étape 2 (Notre-Dame, Ormeaux, Pont-Muré, parking de la Grenette). Par ailleurs, ce renvoi permettra au Conseil communal de poursuivre les négociations avec ses partenaires sur le parking de la Grenette.

Je vous invite, au nom de la Commission financière, à soutenir la demande de renvoi du message n° 48, afin que le quartier du Bourg puisse rapidement bénéficier d'un nouveau souffle, dans des conditions réalisables pour notre Commune."

Rapport de la Commission de
l'édilité, des constructions et
des infrastructures

M. Georges Rhally, Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures, donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après:

"Le Bourg est en mutation. Grâce ou à cause de la fermeture du pont de Zaehringen, nous avons la possibilité de remodeler les abords de la Cathédrale, de lui redonner un visage digne de son passé et de ses origines médiévales. Du pont de Zaehringen au parvis de la Cathédrale, en contournant l'ancienne poste de douane et la fontaine de la Vaillance, nous voulons que ce périmètre historique, cœur de notre cité, soit revalorisé et que les moyens nécessaires soient investis pour atteindre ce but.

Les moyens financiers proposés n'étant pas du ressort de notre Commission, nous allons donc essayer de nous contenter des aspects techniques, esthétiques et pratiques de ce message.

La Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures, réunie les 2 et 3 février 2016, a accepté à une large majorité ce message. Elle comprend qu'il est impératif de continuer les préparatifs pour mettre en œuvre ce chantier sans tarder. Ce résumé, relativement bref, ne reflète peut-être pas tout à fait les presque trois heures de discussion résumées sur plus de dix pages de procès-verbal.

Il nous tient à cœur de remercier, à cette occasion, MM. les architectes Fusaro et Montagnini pour les explications données sur leur projet, de remercier Mme l'Architecte de Ville Nicole Surchat-Vial, M. Antoine Bärtschi, architecte au Service d'urbanisme de la Ville de Fribourg et, bien sûr, M. le Directeur de l'Edilité, Jean Bourgknecht.

A propos, et pour reprendre une expression si chère à notre Directeur, je vais être bref et résumer les points quelquefois divergents de notre Commission.

Séance du 15 février 2016

Crédit d'étude pour la
requalification du Bourg –
message no 48 (suite)

Nos discussions ont porté sur les places de parking déplacées de l'autre côté de la Sarine, de leur utilité ou de leur nécessité. Pour qui ces places seront-elles destinées et est-ce judicieux d'envoyer les visiteurs-clients du Bourg faire un détour par Saint-Léonard et le pont de la Poya pour parquer leur véhicule? Nos avis sont partagés mais l'avenir nous dira si ce choix fut judicieux.

Nos discussions, avec des hauts et des bas, ont aussi porté sur l'emplacement et l'utilité de l'ascenseur ou funiculaire. Est-ce pratique de le positionner après la porte du Grabensaal? Sera-t-il assez visible pour les visiteurs ponctuels et assez accessible pour les utilisateurs quotidiens? Une étude complémentaire réalisée par des spécialistes nous semblerait appropriée. Nos avis sont partagés mais l'avenir nous dira si ce choix fut judicieux.

Nos discussions ont aussi porté sur le pavage de toute cette surface, sur l'aspect historique, sur les leçons tirées de nos dernières expériences en ville de Fribourg, et, enfin, sur son aspect extrêmement minéral. Sans vouloir jeter un pavé dans la mare de la Commission financière, le coût de ce pavage nous a semblé extrêmement onéreux.

Nos discussions ont aussi trébuché sur les alignements de potelets en granit qui délimiteront les espaces accessibles aux bus et aux voitures. Il est utile de délimiter ces espaces mais la solution proposée pourrait s'avérer dangereuse pour des piétons ou cyclistes quelque peu 'tête-en-l'air', sans évoquer les lames des déneigeuses qui peuvent s'avérer très tranchantes. Nos avis sont peut-être partagés mais l'avenir nous dira si ce choix fut judicieux.

Enfin, et ceci sera notre dernier point, nous regrettons que les montants prévus dans le budget 2016 pour les réaménagements de la place de Notre-Dame, la place des Ormeaux et la rue du Pont-Muré, montants que vous retrouvez à la page 19 de ce message, aient été siphonnés pour couvrir les coûts de cette première étape. Le gros morceau de cette requalification du Bourg sera le déplacement des places de parking existantes en surface, l'agrandissement du parking de la Grenette et surtout, un nouvel accès à ce parking. L'emplacement d'une nouvelle rampe d'accès changera le visage de la place de Notre-Dame précitée. Nous aurions préféré, mais ceci est un avis personnel, régler ces questions de fond avant de couvrir une partie du Bourg avec de beaux pavés étincelants. Mais, à ce sujet aussi, nos avis sont partagés et l'avenir nous dira si ce choix fut judicieux.

Comme évoqué au début de ce rapport, la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures a accepté à une large majorité ce message."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, tient les propos ci-après:

Séance du 15 février 2016

Crédit d'étude pour la
requalification du Bourg –
message no 48 (suite)

"C'est avec une grande satisfaction que le Conseil communal vous demande aujourd'hui ce crédit d'étude de 2'506'000 francs en vue de la réalisation du projet de requalification du Bourg.

En effet, pour le Conseil communal, la requalification du Bourg, qui constitue le cœur historique de notre cité et dont l'aménagement doit impérativement être repensé suite à la fermeture du pont de Zaehringen, est non seulement l'une des priorités majeures – je dirais même la priorité – en matière d'aménagement mais elle est aussi un défi extraordinaire à relever. C'est déjà dans ce contexte qu'en date du 11 novembre 2014, le Conseil communal a adopté le Plan directeur de la ville historique (PDVH) qui définit les principes d'urbanisation, de mobilité et de stationnement pour les quartiers de l'Auge, de la Neuveville et du Bourg. Ce plan, dont les principes ont été discutés et admis dans le cadre d'un groupe de travail représentatif des différents milieux concernés, est liant pour les autorités. En ce qui concerne le Bourg, il porte principalement sur la requalification de l'espace public et sur le principe d'une compensation simultanée des places de parc supprimées en surface. Je rappelle que le crédit d'étude proposé ce soir fait suite à un premier crédit de 270'000 francs que vous aviez accepté dans le cadre du budget 2015, crédit portant sur l'organisation d'un concours de projets et d'idées comprenant, d'une part, un concours de projets sur le périmètre des abords de la Cathédrale et du pont de Zaehringen, incluant un projet de liaison verticale entre le Bourg et l'Auge et, d'autre part, un concours d'idées sur le périmètre incluant la place de Notre-Dame, la place des Ormeaux, la place de l'Hôtel-de-Ville, la Grand-Rue, la place du Marché-aux-Poissons et la rue de Morat. Sur la base du Plan directeur de la ville historique mais aussi sur la base des souhaits émis par les participants à la démarche 'LE BOURG en MARCHES', ainsi que sur différents documents historiques et patrimoniaux, le concours, à la fois de projets et d'idées, a été lancé le 6 mars 2015. Comme vous le savez, le jury a été unanime pour retenir comme lauréat le projet 'Recit' du Bureau 'Studio Montagnini Fusaro' tant pour le concours de projets que pour le concours d'idées. Sans aller dans les détails, le jury a fortement apprécié l'attitude générale des lauréats et tout particulièrement la qualité, la simplicité de l'intervention et du revêtement proposé, ainsi que la mise en valeur de la Cathédrale.

Le crédit qui vous est demandé, qui s'articule selon les étapes déjà définies dans le cadre du concours a un double but. En ce qui concerne le concours de projets, qui porte sur les abords de la Cathédrale, le secteur de la sortie du pont de Zaehringen côté Bourg, y compris les liaisons entre le Bourg et l'Auge, ainsi que la relocalisation le long des routes de Berne et de Bourguillon des places de stationnement supprimées, il s'agira de développer le projet, de le mettre à l'enquête publique, de consolider les coûts de réalisation et de présenter en juin 2017 au Conseil général le crédit de construction. Des travaux pourraient débuter dès l'été 2017, sous réserve d'oppositions ou de recours éventuels. En ce qui concerne l'étape 2, à savoir le réaménagement de la place de Notre-Dame jusqu'à l'Espace Jean Tinguely, de la place des Ormeaux, de la rue du Pont-Muré, de la place de Nova-Friburgo, le crédit d'étude a pour but de dé-

Séance du 15 février 2016

Crédit d'étude pour la
requalification du Bourg –
message no 48 (suite)

velopper l'avant-projet, ce qui permettra une estimation sommaire des coûts pour le mois de juin 2017, où sera demandé parallèlement au crédit de construction de l'étape 1, un crédit d'étude pour le projet de cette étape 2. La demande d'un crédit d'ouvrage pour cette étape 2 est planifiée début 2019.

Ce crédit que le Conseil communal sollicite ce soir est donc indispensable pour que les architectes puissent développer leurs projets et leurs idées, en répondant à toutes les questions qui ont été notamment posées par le Président de la Commission de l'édilité, dans le but d'une réalisation que l'on souhaite évidemment de qualité mais aussi dans les délais les plus rapides possibles. En ce qui concerne les coûts estimés des réalisations futures, ils ne peuvent aujourd'hui être qu'approximatifs en l'absence précisément du développement du projet. Le crédit d'étude aura précisément pour but d'affiner ces coûts, qui sont estimés aujourd'hui à +/- 25% pour la première étape et à +/- 40% pour la deuxième étape. Alors faut-il attendre, Mme la Présidente de la Commission financière, de savoir quel sera le montant exact des subventions de l'Agglomération; est-ce qu'il faut attendre que toute la problématique de la Grenette soit résolue, est-ce qu'il faut attendre ou déjà décider si le funiculaire sera maintenu ou non dans le projet définitif? Eh bien, c'est clairement non! Je crois que tout renvoi ne ferait que retarder la réalisation de ces travaux qui sont attendus du quartier, qui sont attendus de tout le monde. Le but de ce crédit d'étude, en ce qui concerne la Grenette, va être notamment de vérifier les accès possibles à l'extension du parking; les premières propositions des architectes n'ayant pas convaincu le jury, elles devront absolument être revues pour s'intégrer au mieux dans le patrimoine de la ville. Les discussions avec l'Etat et les privés, le conseil d'administration de la Société immobilière de la Grenette SA (SI la Grenette) vont se poursuivre durant cette période mais il faut bien qu'on étudie pour avancer, pour vous présenter un projet concret dans les meilleurs délais. Renvoyer ou bloquer cette étude ne fera que reporter toute amélioration significative dans ce quartier. Je rappelle que le Plan directeur de la ville historique prévoit que, pour toute place de parc supprimé, un nombre équivalent de places sera réaménagé, en vue de la requalification urbanistique du quartier; il faut donc trouver une solution pour des places de parc souterraines. Par conséquent, on ne peut pas tout simplement reporter et attendre; on ne fera que de reporter d'autant une réalisation dont le quartier à tant besoin.

En ce qui concerne les finances, je crois qu'il est faux aujourd'hui de vouloir parler des coûts. Les chiffres donnés sont approximatifs: lorsqu'on vous présentera le crédit d'ouvrage, le Conseil communal disposera d'estimations plus précises, il aura très certainement des réponses de l'Agglomération et il pourra toujours à ce moment-là, suivant la situation financière, supprimer une partie ou l'autre du projet. On peut penser effectivement au funiculaire ou à une autre partie qu'on pourrait recaler dans le temps et étapiser d'une manière un peu plus longue. Ce n'est pas aujourd'hui qu'on doit prendre cette décision, ça sera au moment du crédit d'ouvrage, en connaissance de tous les éléments pour pouvoir décider.

Séance du 15 février 2016

Crédit d'étude pour la
requalification du Bourg –
message no 48 (suite)

Voilà ce que je voulais dire au nom du Conseil communal. Il est donc indispensable pour ces motifs que le crédit qui vous est demandé ce soir soit accepté. Encore une fois, il sera toujours possible après l'aboutissement des études de renoncer ou de décaler dans le temps une ou l'autre partie du projet. Si nous estimons que nous devons réaliser un projet de qualité pour requalifier, rendre attractif et revitaliser le centre historique de notre cité qui – tout le monde l'admet – ne peut rester dans l'état actuel encore des années, il faut vraiment voter ce soir ce crédit d'étude et ne pas vouloir le renvoyer. Sur ces quelques considérations, le Conseil communal vous invite à voter l'arrêté tel qu'il vous est présenté, cela pour l'avenir non seulement du Bourg mais de l'entier de la Ville."

Discussion générale

La Présidente rappelle que, selon l'article 48 RCG, les membres du Conseil général ont la possibilité de proposer la non entrée en matière ou le renvoi, ainsi que de déposer des contre-propositions ou de proposer le rejet de l'objet.

Rapport du groupe socialiste

M. Christoph Allenspach (PS) fait la déclaration suivante:

"Pour le groupe socialiste, la proposition de crédit d'étude de 2,5 millions de francs menant à un crédit de réalisation de près de 30 millions de francs ne répond pas à nos attentes de manière satisfaisante. Notre groupe soutient avec force le principe de la requalification du Bourg, cependant dans des limites financières raisonnables et dans une planification par étapes clairement définies. Le crédit d'étude doit se baser sur des projets définis et clairement justifiés, afin d'éviter des coûts inutiles dès le début. Cette clarté ne s'exprime pas dans le message du Conseil communal.

- *D'une manière générale, ce crédit d'étude conduit à un total de près de 30 millions de francs, comme la Commission financière l'a souligné, ceci sans les coûts du parking de la Grenette. Ce projet nous semble très cher dans le contexte des besoins de la Ville en espaces publics, en mobilité et en infrastructures sportives et scolaires, etc., vous connaissez tous ces besoins. Ses coûts prévus ne pourront à notre avis pas être financés. Les socialistes n'ont pas accepté une augmentation des impôts pour se permettre par la suite des excès financiers.*
- *Le message est mal ficelé et reste peu clair même après plusieurs lectures; ses bases reposent sur trop d'hypothèses. Le soi-disant crédit d'étude est en vérité, en grande partie, un crédit de projet, notamment pour les abords de la Cathédrale, l'ascenseur proposé en tête du pont de Zaehringen et le parking de la Grenette. Celles et ceux qui croient que le crédit ne servirait qu'à examiner les projets dans les détails se trompent. Il va lier le Conseil général. Le Conseil communal va dire qu'il a déjà dépensé 2,5 millions de francs et qu'il faut maintenant réaliser les projets. Il faut réfléchir par rapport aux*

Séance du 15 février 2016

Crédit d'étude pour la
requalification du Bourg –
message no 48 (suite)

étapes qui ne sont pas vraiment définies. Certaines zones du Bourg en sont même exclues, notamment la Grand-Rue.

- *Les excès financiers sont dus à un concours de projet dont les images ne font pas vraiment envie et qui ne rendent pas vraiment l'expression d'une animation. Il faut dire que le Conseil communal envisage de réaliser ce projet entièrement, ce qu'il n'est pas crédible, parce qu'il fait exploser les coûts prévus dans une phase préalable: de 2 à 10 millions de francs pour l'aménagement des abords de la Cathédrale, de 3 à 5 millions de francs pour la place de Notre-Dame, de 250'000 à 7,5 millions de francs pour les places des Ormeaux et de Nova-Friburgo, ces coûts étant estimés à +/- 25 à 40%. En général, c'est plutôt plus. Les coûts d'autres réalisations ne sont pas encore estimés, par ailleurs. De même, le prix du funiculaire dépasse largement les possibilités financières. Vous vous souvenez du projet du Maggenberg fortement réduit pour des raisons de coûts? Il semblait excessif, et il ne s'agissait pas de 30 millions de francs mais juste de 700'000 francs, qui ont été réduits de moitié.*
- *Le groupe socialiste est donc d'avis qu'il faudra tout d'abord clarifier les étapes et soumettre, dans un premier message, l'étape 1 autour de la Cathédrale. L'étape 2 est fortement hypothétique. Le parking de la Grenette est actuellement en discussion avec les propriétaires publics et privés. Nous demandons, dans un premier temps, un plan de mobilité de l'Etat pour connaître les besoins réels avant d'entrer en matière. Le soutien financier pour l'aménagement des places demandé à l'Agglomération par le PA3 est jusqu'ici incertain. Le PA3 ne sera voté par le Conseil d'agglomération qu'à la fin de l'année et le soutien de la Confédération ne sera connu qu'en 2018. Il n'est pas sûr que les montants demandés par la Ville soient acceptés.*
- *Le groupe socialiste demande de réduire fortement les coûts proposés pour la requalification du Bourg. Concernant l'étape 1 il demande de faire certaines réflexions:*
 1. *Est-ce qu'il est nécessaire de mettre des pavés partout, même sur les voies de bus, ce qui sera, par ailleurs, une source de nuisances sonores? Un expert estime les coûts à 1'500 francs/m², ce qui est excessif. Pourquoi réaliser un projet qui ne se base pas sur le pavage encore visible autour de la Cathédrale et qui est beaucoup plus simple? La réalisation du pavage à la rue de Lausanne et à la rue de Romont a également été simplifiée à l'époque à cause des coûts. Le résultat est très acceptable.*
 2. *Est-ce qu'un funiculaire entre le Bourg et l'Auge est vraiment une priorité? Répond-il à une réelle demande?*
 3. *Quel est le gain à tirer du déplacement des fontaines?*

Séance du 15 février 2016

Crédit d'étude pour la
requalification du Bourg –
message no 48 (suite)

- *Enfin le groupe socialiste mentionne encore deux points problématiques: le premier est le stationnement provisoire à la route de Berne, qui sera très dangereux pour les cyclistes. Avec un plan de mobilité pour le Bourg, il pourrait probablement être évité. Le deuxième point concerne le manque d'arbres dans le projet, alors que le Plan directeur de la ville historique exige – je cite le message – de 'faire participer l'arborisation à la qualification de l'espace public et du patrimoine historique'. Le rapport stratégique du PA3 demande également une arborisation pour offrir un ombrage durant les grandes chaleurs, telles que celle vécue l'été passé.*

Sur ses commentaires, le groupe socialiste soutient la demande de renvoi de la Commission financière."

Rapport du groupe Centre
gauche-PCS

M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) s'exprime comme suit:

"Le groupe Centre gauche-PCS est impatient de requalifier le quartier du Bourg, il l'a dit et il le répète aujourd'hui. Mais le crédit de 2,5 millions de francs, qui nous est présenté par ce message, nous a fortement surpris. Nous avons l'impression d'un certain côté que ce message arrive trop tard et puis, d'un autre, trop tôt. Nous nous demandons si, finalement, ça ne serait pas la nouvelle équipe du Conseil communal qui devrait reprendre ce dossier en main. Nous avons l'impression d'un message fourre-tout, un peu 'tutti frutti', qui investit de grands périmètres mais ne concentre pas ses actions, afin de réaliser rapidement le premier périmètre, soit le pourtour de la Cathédrale. Nous avons l'impression que nous allons dépenser 2,5 millions de francs pour avoir une série d'études, qui débouche sur des études qui finissent dans des tiroirs. Des études, il commence à y en avoir beaucoup dans les tiroirs de notre Commune! Nous avons également des interrogations sur le photomontage: les fils électriques des trolleybus semblent avoir disparu. Or, notre Conseil a récemment voté une résolution demandant qu'on ne se sépare pas des trolleybus sans une réflexion approfondie. Il y a également la problématique du parking de la Grenette, déjà évoqué dans cette salle. Il manque clairement un accord avec les parties prenantes. Ce n'est qu'à partir du moment où une paix des braves entre le Service des Biens culturels, les commerçants, les milieux touristiques, les milieux de protection du patrimoine et de l'environnement, sur les entrées et sorties du parking que le nombre de places à créer pourra être connu. A partir du moment où le nombre de places à créer est connu, on sait si le parking est rentable ou s'il ne l'est pas, parce qu'on ne fait pas une trémie pour 100 places de parc; si on fait une trémie, c'est pour plusieurs centaines de places de parc. Or, cette trémie sera déterminante, c'est d'elle qu'on connaîtra la rentabilité. Finalement, toute personne bien pensante sait qu'un projet immobilier qui n'est pas rentable est mort-né. Ainsi, nous nous posons vraiment la question pourquoi le Conseil communal n'a pas réussi à nous présenter cet accord, cette paix des braves entre toutes les parties prenantes du dossier. Nous souhaiterions également que des investigations soient menées non seulement sur le parking de la Grenette mais, dans une étude ultérieure peut-être, - c'était un élément qui faisait partie intégrante du Plan directeur de la ville histori-

Séance du 15 février 2016

Crédit d'étude pour la
requalification du Bourg –
message no 48 (suite)

que - sur un parking extra-muros. A ce titre, le Centre gauche-PCS a repéré, le projet d'une équipe belge, sauf erreur, qui prévoyait une sorte d'étagère à voitures permettant de stocker les voitures comme des palettes, sur une structure métallique, de l'autre côté du pont de Zaehringen.

Voilà nos réflexions sur ce message. En fait, le Centre gauche-PCS souhaite que l'on planifie ces études de manière à très rapidement déboucher sur la réalisation de l'étape 1, soit le secteur de la Cathédrale. Pour toutes ces raisons, nous proposons le renvoi de ce message."

Rapport du groupe de l'Union
démocratique du centre

M. Pascal Wicht (UDC) s'exprime dans les termes ci-après:

"Le crédit d'étude pour la requalification du Bourg a été traité avec un très grand intérêt par le groupe UDC. Cœur historique de Fribourg, le quartier du Bourg et la Cathédrale qui le domine sont des bijoux qu'il convient de préserver et de mettre en valeur de la meilleure des manières. C'est le but du présent message, nous y sommes bien entendu très sensibles. En premier lieu, nous tenons à relever que le projet qui nous est présenté ce soir présente de nombreux aspects intéressants. C'est un beau projet, nous ne contestons pas ce fait. Pour autant, notre groupe va s'y opposer et ce, pour plusieurs raisons.

Premièrement, ce projet de requalification du quartier du Bourg est clairement trop luxueux au vu de la situation financière actuelle de la Ville. Vous me direz que ce discours n'est pas neuf de la part du groupe UDC, j'en conviens volontiers, mais la réactualisation du Plan financier nous a montré de manière éclatante, il y a quelques semaines seulement, que ce discours n'était pas dénué de fondement, loin s'en faut! Dans un contexte où l'argent public est compté, chaque dépense a un coût d'opportunité; chaque franc dépensé est un franc qui ne peut pas être dépensé pour d'autres tâches. Ceci est d'autant plus vrai dans le domaine des investissements: nous ne pourrions pas réaliser tous les projets, ou en tout cas nous ne pourrions pas les réaliser tous tout de suite. Il s'ensuit que les investissements réalisés doivent absolument être priorisés selon les deux critères de l'importance du projet et de son urgence. Ainsi, il nous apparaît qu'il existe de nombreux autres projets, qui sont à notre avis plus importants et/ou plus urgents à réaliser. La population attend depuis des années une vraie piscine couverte, elle attend une nouvelle patinoire qui permette de faire évoluer les Dragons dans des conditions dignes d'une équipe de LNA; elle attend également des bâtiments scolaires dignes du pays riche qui est le nôtre, entre autres exemples. Rappelons encore, pour revenir aux finances, que le financement du PA3 est loin d'être assuré et que de grosses inconnues subsistent par conséquent au niveau des subventions.

Mesdames et Messieurs, il faut être clair: réaliser l'ensemble du projet de requalification du Bourg tel qu'il nous est présenté aujourd'hui met en péril la réalisation rapide de ces autres projets, que les Fribourgeois et les Fribourgeoises attendent depuis si longtemps. En conséquence, il nous paraît erroné de traiter l'ensemble du projet du Bourg comme un paquet indissociable. Traiter séparément les différents éléments

Séance du 15 février 2016

Crédit d'étude pour la
requalification du Bourg –
message no 48 (suite)

qui le composent permettrait d'en faire un projet plus raisonnable au vu de nos moyens financiers. En effet, certaines composantes du projet sont à notre avis un luxe auquel la raison nous ordonne de renoncer, en tout cas pour le moment. Ainsi en est-il du projet de liaison verticale entre le quartier de l'Auge et le Bourg. L'intérêt d'une telle infrastructure pour la population nous paraît plus que discutable. Permettez-moi une petite anecdote. Jadis, les Princes de l'Inde avaient pour habitude de s'offrir entre eux en guise de cadeaux des éléphants blancs. Cet animal, très rare, était de plus sacré dans la religion hindouiste, ce qui en faisait un cadeau extrêmement précieux. Toutefois le cadeau pouvait s'avérer empoisonné pour celui qui l'avait reçu: comme l'éléphant blanc était sacré, il fallait le nourrir, il fallait bien le traiter et il n'était pas question de le faire travailler. Aujourd'hui, le terme éléphant blanc est passé dans le langage pour désigner une réalisation coûteuse mais qui n'est pas vraiment utilisée. Et bien, Mesdames et Messieurs, je crois que le terme d'éléphant blanc est parfaitement indiqué pour qualifier ce projet de liaison verticale. La demande est, à notre avis, quasiment inexistante et il y a fort à parier que l'utilisation de ce système sera très faible. A défaut de servir aux habitants, une telle liaison pourrait-elle présenter un intérêt pour les touristes? Là aussi, nous en doutons fortement, ce d'autant plus que l'emplacement choisi ne s'y prête guère. Nous voyons mal les touristes aller jusqu'au Grabensaal prendre un ascenseur ou une cabine pour remonter au Bourg. De plus, dans l'optique d'un futur développement du quartier des Neigles, il faudra alors développer une véritable offre en transports publics, ce qui rendra la liaison verticale redondante.

Un autre point problématique de ce projet est qu'il considère comme acquis le fait que le parking de la Grenette sera agrandi et pourra remplacer à court terme les places de parc qui auront été supprimées en surface. Pourtant, cela présuppose que les personnes concernées, en particulier privées, arrivent à se mettre d'accord, ce qui n'est pas garanti en l'état; cela fait des années que ce projet est discuté, il n'avance pas. Pour notre groupe, il est irréaliste de supprimer les places de parc en surface tant que des nouvelles solutions n'auront pas été trouvées en remplacement. Le déplacement, même temporaire, des places le long de la route de Berne et de la route de Bourguillon n'est clairement pas une solution viable pour les habitants et les commerçants du quartier. Celui qui veut venir au Bourg devrait aller tourner à Saint-Léonard, emprunter le pont de la Poya, se parquer à la route de Berne ou à la route de Bourguillon, puis marcher un quart d'heure ou vingt minutes pour arriver au Bourg, et pareil dans le sens du retour. Vous imaginez bien que les clients des cafés et des commerces ne vont pas le faire, et qu'ils vont désertier le quartier, encore plus qu'aujourd'hui.

Comme tous les Fribourgeois, comme vous toutes et vous tous certainement, le groupe UDC est attaché au quartier du Bourg. Oui, nous voulons préserver le Bourg, mais nous ne voulons pas le transformer en un musée, en un quartier mort, déserté de toute activité. Au contraire, nous voulons un quartier vivant, pour les touristes bien sûr, mais aussi et surtout pour les gens qui y vivent et qui y travaillent.

Séance du 15 février 2016

Crédit d'étude pour la
requalification du Bourg –
message no 48 (suite)

Tant pour des raisons financières que pour des raisons de fond, le groupe UDC soutiendra le renvoi du projet au Conseil communal. Nous attendons que celui-ci nous présente un projet moins luxueux, dans lequel les éléments non prioritaires pourront être analysés séparément de l'ensemble. De plus, nous attendons que des adaptations soient faites, afin de préserver l'attractivité et la vitalité du quartier. On parle de revitaliser le quartier, je crois qu'il faut se mettre d'accord sur ce qu'on entend par ce terme."

Rapport du groupe libéral-
radical

Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) fait la déclaration
ci-après:

"Le groupe libéral-radical a bien étudié et très vivement discuté le message n°48. Lors de l'examen de ce message, notre groupe a fait les réflexions suivantes:

- *Le PLR s'est toujours engagé pour un aménagement urbain et de qualité.*
- *Le PLR a lancé plusieurs postulats qui demandent de renforcer l'attractivité de la ville de Fribourg.*
- *La requalification du quartier du Bourg est donc une affaire qui nous tient à cœur.*

Par conséquent, notre groupe, je l'ai déjà dit, est favorable à ce message, tout en sachant qu'il y a des points encore en suspens et des points qu'il faut améliorer dans le cadre du crédit d'étude.

Il s'agit notamment des points suivants:

1) *La liaison verticale*

Le groupe PLR est favorable à la liaison verticale mécanisée entre le Bourg et l'Auge. La réalisation d'une telle liaison verticale permettrait de faciliter l'accès au quartier du Bourg, respectivement de l'Auge, notamment pour les piétons, pour les personnes à mobilité réduite et pour les cyclistes. Pour cette raison, nous demandons que la cabine puisse être assez grande pour des vélos.

Par contre, l'endroit proposé n'est pas du tout idéal: cette liaison verticale mécanisée devrait être de l'autre côté du pont, plus proche de la rue de la Lenda.

2) *Le stationnement*

Le nouvel aménagement doit être adapté aux besoins des habitants et commerçants. La majorité des membres du groupe estime que les places de parc de compensation le long des routes de Berne et de Bourguillon sont trop éloignées pour les habitants du quartier du

Séance du 15 février 2016

Crédit d'étude pour la
requalification du Bourg –
message no 48 (suite)

Bourg. La requalification du Bourg ne pourra pas se faire sans solution durable concernant le parking.

Eine langfristig angelegte Politik bedeutet auch auf einen Ausgleich der unterschiedlichen Bedürfnisse der Bevölkerung hinzuarbeiten. Das Bestreben, den unterschiedlichen Bedürfnissen der Bevölkerung Rechnung zu tragen, dieses Bestreben, wird im vorliegenden Projekt zwar durchaus ersichtlich. Ich möchte das hervorheben und anerkennen. Die FDP, die Liberalen, anerkennen sehr wohl auch die Anstrengungen des Gemeinderates im Burgquartier aufgehobene Parkplätze an anderer Stelle zu kompensieren. Jedoch ist die Mehrheit unserer Fraktion der Ansicht, dass die entlang der Bern- und Bürglenstrasse vorgeschlagenen Parkplätze zu weit entfernt sind. Sie sind zu gefährlich für die Velofahrer und sie sind für die Anwohner, wie auch für die Gewerbetreibenden des Quartiers keine echte Alternative.

3) *Les coûts*

Tout a été dit. Il y a une différence entre les coûts calculés par la Commune et ceux du bureau d'architectes. Pourquoi cela?

4) *Le revêtement du sol*

Notre groupe estime que les pavés représentent un danger pour les cyclistes en cas de mauvais temps. A la place des pavés, notre groupe propose de poser du bitume sur les voies de la rue des Chanoines.

5) *La plaquette commémorative de la Paix perpétuelle, qui coûterait 10'000 francs, est à supprimer. Cet investissement n'a rien à voir avec la requalification du Bourg.*

Enfin, si on ne veut pas remettre la requalification du quartier du Bourg aux calendes grecques, il faut aller de l'avant! Die Fraktion der FDP, die Liberalen erachten dabei die Neugestaltung und Umnutzung der unmittelbaren Umgebung der Kathedrale und des Sektors am Beginn der Zähringerbrücke als eindeutige Priorität. Sur le fond de ces réflexions, le groupe PLR acceptera l'entrée en matière."

Rapport du groupe des Verts

M. François Ingold (Verts) déclare ce qui suit:

"Le Corbusier écrivait dans une de ses correspondances 'l'architecture, c'est une tournure d'esprit et non un métier'. Une fois encore, comme dans les sujets touchant à la mobilité et aux places de parc, nous sommes dans un combat d'idées plutôt que de privilégier l'adoption unanime d'une vision pragmatique du développement de notre ville. Qui, dans ce plénum, ne veut pas d'une revitalisation, plutôt d'une vitalisation, du quartier historique du Bourg? Bien entendu, personne. Je dirais même, 'bien au contraire'. Donc, acceptons ce crédit ce soir plutôt que de nous

Séance du 15 février 2016

Crédit d'étude pour la
requalification du Bourg –
message no 48 (suite)

battre sur les détails. La question serait plutôt: pourquoi aujourd'hui? Pourquoi aujourd'hui, et pas hier? Pourquoi attendre le 21^{ème} siècle pour commencer un projet qui aurait dû être mis à l'agenda au 20^{ème} siècle? Pourquoi mettre systématiquement la charrue devant les bœufs ou plutôt fermer le pont pour prémunir un bourg historique qui n'y ressemble pas encore? Pourquoi devons-nous être systématiquement dans l'urgence? Pourquoi devons-nous attendre la rogne des habitants et des commerçants pour aller de l'avant? Pourquoi Fribourg est la Ville qui remet systématiquement à demain ce qu'elle devrait faire aujourd'hui? Non, arrêtons de ralentir perpétuellement les projets et allons de l'avant ensemble! C'est pour cela que nous soutiendrons ce crédit entièrement sur la forme mais partiellement sur le contenu et la facture finale.

Nous trouvons positif d'avoir permis aux habitants du quartier de participer à la réflexion sur le réaménagement. Nous trouvons justifié de lier les deux étapes pour gagner du temps et pourquoi pas, de l'argent. Nous sommes cependant interpellés par certains montants qui nous semblent discutables. Nous trouvons qu'un million de francs pour les frais de planification de la Cathédrale est compté un peu large, compte tenu que ce n'est pas une nouvelle construction, bien que nous comprenions l'enjeu d'un tel chantier dans un quartier historique. Nous estimons aussi que la place de Notre-Dame ne demande pas une intervention particulièrement technique puisqu'elle existe déjà et qu'elle est déjà pavée. Nous proposons donc une diminution globale de 500'000 francs sur le crédit final. Nous estimons aussi qu'une liaison verticale à plus de trois millions de francs est un luxe que Fribourg ne peut actuellement se payer et ce, même si cette idée vient d'un processus participatif. Cet argent pourrait être investi très positivement dans l'aménagement du quartier de l'Auge, par exemple, qui est lui aussi un bourg historique mais apparemment moins prioritaire aux yeux de l'actuel Conseil communal, et nous le regrettons. Nous proposons donc de diminuer le crédit de 280'000 francs supplémentaire. Nous aimerions aussi quelques éclaircissements sur quelques points:

- 1) Sommes-nous sûrs de pouvoir faire croiser des bus sur la route des Chanoines, où il y a un risque calculé, c'est-à-dire prévisible, comme rouler sur une seule voie dans le tunnel du Gothard de voir les bus être obligés d'utiliser les deux voies, comme aujourd'hui? A vu de nez, ça ne passe pas mais je ne suis pas ingénieur.*
- 2) Que dire du parking 'en sac-à-dos' qui n'est, pour nous, pas la pierre angulaire, mais alors pas du tout, de ce projet mais bien un compromis que nous sommes peut-être prêts à lâcher dans la douleur à la seule condition que toutes les places en surface soient liquidées et que ce soit la seule alternative. Avons-nous réfléchi à toutes les alternatives? Nous aimerions être rassurés sur ce point et demandons au Conseil communal de nous présenter dans l'avant-projet, en 2017, des alternatives comparables avec tous les impacts sur l'environnement, le paysage urbain et les finances de tous les partenaires concernés. Nous souhaiterions être rassuré aussi sur le prix de 24*

Séance du 15 février 2016

Crédit d'étude pour la
requalification du Bourg –
message no 48 (suite)

millions de francs pour 300 places de parc. Cela revient à 80'000 francs la place, c'est relativement cher, ou à payer une vignette annuelle à 396 francs durant à peu près 200 ans.

Aujourd'hui le degré d'incertitude lié aux montants avancés à risque de faire augmenter la facture finale à 34 millions de francs. De plus, l'option 'parking' n'est pas acceptable. Afin de trouver des réponses à ces aspects économiques et structurels, nous soutenons le crédit d'étude de 442'000 francs, en espérant trouver des partenaires qui prendront en charge l'écart de 382'000 francs par rapport au montant budgété. Mais attention, nous ne soutiendrons pas le parking à tout prix. Nous soutenons plutôt un crédit d'étude car nous pensons que ce parking est une mauvaise solution. Nous espérons que l'étude le démontre et présente une autre solution plus viable.

Fort de ces considérations et pour aller de l'avant, le groupe Verts ne désire donc pas le renvoi. Néanmoins, nous proposons d'amputer 750'000 million de francs aux 2,190 millions de francs demandés. A la fin de cette discussion et à la suite des explications plus détaillées sur le crédit de 1 million de francs, (620.501.28 Agglo 41.2 (A PA2): Réaménagement du secteur de la Cathédrale (+/-25%)) et de 0,5 million de francs (620.501.41 Agglo 41.1 (Ae PA2): Réaménagement de la place de Notre-Dame (+/-40%)), nous nous réservons le droit de maintenir notre proposition, de la modifier ou de la retirer."

Rapport du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral

M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL) s'exprime comme suit:

"Le groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral soutient le crédit d'étude qui nous est présenté ce soir. Il considère, en effet, que la situation du Bourg impose une prise de conscience de tout Fribourgeois sur le fait que le joyau de notre cité, en termes d'attractivité touristique, ne ressemble aujourd'hui à rien. Avec ses trottoirs défoncés, ses chaussées à l'abandon, ses commerces en mode de survie en dehors de la zone du Tilleul, la fréquentation touristique se limite à la Cathédrale; les visiteurs continuent rarement leur visite dans le Bourg ou en Basse-Ville.

Le trafic piétonnier, totalement inexistant, ne stimule pas l'ouverture de commerces de passage, même différents de ceux que l'on peut trouver dans les centres commerciaux.

Faut-il un ascenseur entre la Basse-Ville et le Bourg? Où le placer? Quelles sont les mesures d'aménagement autour de la Cathédrale les mieux adaptées à la conservation de notre habitat historique? Les questions doivent être étudiées le plus rapidement possible au travers des études qui sont prévues dans le crédit qui vous est soumis ce soir.

Il est urgent de désolidariser les premières études indispensables à l'aménagement du Bourg de la question du parking au centre et de l'agrandissement de la Grenette et ses voies d'accès, qui nécessiteront

Séance du 15 février 2016

Crédit d'étude pour la
requalification du Bourg –
message no 48 (suite)

des négociations longues entre les différents partenaires et parties prenantes.

Il sera effectivement long et difficile de faire comprendre à certains que pour qu'un centre touristique vive, il faut que les voitures aient des solutions de parking en nombre suffisant et d'accès facile, afin de permettre un trafic piétonnier comme réalisé à Sion ou dans beaucoup d'autres villes ayant un centre historique. Il y a des à foison.

A ceux qui agitent des épouvantails en disant que les parkings attirent les véhicules, nous leur répondrons que cela procède de la même intelligence que de déclarer qu'il faut arrêter de construire des hôpitaux car cela attire des malades. Le Bourg n'est pas, aujourd'hui, en termes d'accès, de promotion, de propreté, d'aménagement, à la hauteur de sa beauté et de son caractère historique quasiment unique et rare en Suisse. Ça, je l'ai découvert quand je suis arrivé pour la première fois, il y a plus de 15 ans maintenant.

Mobilisons sans tarder – et je ne m'exprime pas, parce que je suis président de l'association des intérêts du quartier du Bourg mais réellement avec mon cœur sur ce sujet – études et énergies, afin que le Bourg devienne un des centres de vie et d'attractions culturelles et touristiques de la Suisse romande. Pour cette raison, nous vous encourageons à voter ce crédit d'étude qui vous est présenté ce soir."

M. Gilles Bourgarel (Verts) fait la déclaration ci-après:

"Je prends la parole – j'avais dit que je n'étais pas candidat – un peu contre mon gré mais rassurez-vous je serai bref. Je m'exprime pour soutenir le processus qui est en cours et qui a déjà pris du retard. Effectivement, une bonne planification et une bonne coordination de l'ensemble n'auraient dû faire en sorte que le permis de construire soit obtenu le jour de l'ouverture du pont de la Poya. Les premières études, entreprises d'ailleurs par Michel Weber, offraient une certaine longueur d'avance sur ce plan-là. Malheureusement les écueils, liés notamment aux éternelles et aux longues discussions sur les questions du parking et de son financement, ont malheureusement bloqué l'ensemble du projet Weber. Il ne faut pas recommencer cette erreur. Les places de Fribourg sont actuellement dans un état miteux, pas seulement les abords de la Cathédrale. Bien sûr, certains rétorquent que c'est du luxe, avec un tel montant on pourrait en faire beaucoup plus et arroser. Non, la Ville doit se doter des moyens nécessaires pour répondre aux attentes de la population. A ce sujet, je dois souligner que la démarche de la Commune a été exemplaire: consultation de la population, consultation des principales associations, des gens concernés, des partenaires dans le Bourg. Je crois qu'on a mis tout de notre côté. Bien sûr, ça fait grimper la facture. Une liaison verticale entre le Bourg et la Basse-Ville représente encore un coût. Elle est pourtant souhaitée; elle a été demandée. Il faut donc aller de l'avant. Bien sûr, il aurait été souhaitable que cette liaison ne s'arrête pas au Grabensaal mais rallie le parking des Augustins. A-t-on pensé à utiliser une des piles du pont de

Séance du 15 février 2016

Crédit d'étude pour la
requalification du Bourg –
message no 48 (suite)

Zaehringen, déjà bien encombrant lui-même, autant justifié cette massivité pour permettre une liaison plus complète. Effectivement, si ces coûts sont exorbitants, l'étude nous le dira. Elle nous dira également s'il faut mettre ça dans un tiroir momentanément. Par contre, je crois qu'on ne peut pas continuer à demander des renvois et dire que ce dossier est une priorité. C'est une contradiction totale.

Ensuite, certains veulent du goudron mais ils auraient poussé des hauts cris si cela avait été fait à la rue de la Grand-Fontaine ou sur d'autres places de la ville. Alors non, les abords de la Cathédrale ne méritent pas un traitement analogue. Je crois que le pavage proposé a déjà été testé à la rue de la Grand-Fontaine, qu'il a fait ses preuves, notamment en matière sonore et aussi par rapport aux deux-roues. Donc, vouloir toujours mieux et exiger toujours plus, c'est renvoyer la balle plus loin et laisser une ville de Fribourg dans un état pitoyable. Est-ce cela que vous voulez donner comme message pour la prochaine législature? Si c'est le cas, allez de l'avant dans votre renvoi et le prochain Conseil communal n'aura plus qu'à créer un dicastère des serpents de mer et un musée des projets de papier, sur lesquels tout le monde pourra se promener et peut-être rêver qu'on développe ainsi et qu'on rende attractive une ville de cette manière. Définitivement, c'est un mauvais message. Il faut vraiment montrer notre volonté d'aller de l'avant et accepter cette entrée en matière et, enfin, vouloir une concrétisation et le montrer par des actes."

M. Pierre-Alain Perritaz (PS) déclare ce qui suit:

"Je soutiens le renvoi de ce message. En effet, à la page 5 de ce message au sujet des transports en commun, il est noté 'chercher à limiter l'impact visuel des infrastructures des transports en commun'. Qu'est-ce que cela veut dire? Tout simplement, enlever les lignes électriques des trolleybus. Cela veut aussi dire qu'il n'y aura plus que des bus à propulsion diesel, qui contribueront à l'augmentation des nuisances sonores et de la pollution. Je rappelle qu'actuellement, il n'existe pas de production industrielle de bus à propulsion électrique autre que les trolleybus. Et cela, au moins pour les dix prochaines années.

Pour rappel, le 2 novembre 2016 nous avons accepté une résolution pour le maintien et le développement des transports publics à propulsion électrique. Or, dans ce message, il n'en est pas tenu compte. En outre, je ne vous parle même pas du bruit que vont faire les bus en roulant sur les pavés. Du reste, à la rue de l'Hôpital, il a été posé un revêtement phonoabsorbant à la place des pavés sur la voie de bus. C'est pourquoi je soutiens ce renvoi et vous prie d'en faire autant."

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière s'abstient, afin de contenir les débats, de tout commentaire:

" Je crois que beaucoup de choses ont été dites. Tout le monde a raison et tout le monde a sa façon de voir les choses."

Séance du 15 février 2016

Crédit d'étude pour la
requalification du Bourg –
message no 48 (suite)

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, s'exprime dans les termes ci-après:

"Je tâcherai de ne pas répéter ce qui a déjà été dit dans le débat d'entrée en matière ni de paraphraser les arguments des partisans, que je remercie, de soutenir ce projet d'arrêté. Je remercie notamment dans ce sens-là, M. G. Bourgarel qui voit une contradiction totale chez ceux qui affirment, d'un côté, que requalifier ce quartier du Bourg est une priorité et qui, parallèlement, soutiennent le renvoi. Alors, d'ailleurs, ces personnes sont souvent les mêmes qui nous reprochent de n'avoir pas fait avancer ce dossier assez vite. Je vous rappelle d'ailleurs que le Plan directeur de la ville historique, qui constitue la base juridique, légale, des principes de réaménagement du quartier du Bourg, a occupé le Conseil communal pendant plusieurs mois, voire deux ou trois ans. C'est vrai que si le Conseil communal avait pu présenter ce projet plus vite, M. F. Ingold, il aurait été également satisfait de le faire. Donc, surtout, ne le renvoyez pas. J'ai entendu M. P. Wicht qui disait que, si on allait dans le sens du message, on ferait du Bourg un quartier mort. Mais non, je crois, M. P. Wicht, que c'est exactement le contraire. C'est si vous renvoyez le message que vous feriez du Bourg un quartier mort, puisque tout le monde s'accorde à dire – on l'a même entendu ici de la part des partisans du renvoi – que ce quartier ne peut pas rester dans l'état actuel.

De manière générale, il me semble que les personnes, les groupes qui s'opposent, qui sont pour le renvoi du message, n'ont pas compris ce qu'est un crédit d'étude. Le crédit d'étude est précisément – je cite l'avant-projet de loi sur les finances communales, qui n'est pas encore en vigueur – 'un crédit d'engagement en vue d'estimer l'ampleur et les conséquences financières de grands projets futurs'.

Qu'est-ce d'autre que cela, que nous demandons aujourd'hui, un crédit en vue d'estimer l'ampleur et les conséquences financières des projets futurs? Les réponses, en conséquence, aux arguments financiers, pas par rapport au crédit d'étude mais par rapport au coût global du projet, seront données après le crédit d'étude, qui a précisément pour but de les définir.

Alors, M. C. Allenspach, je suis très satisfait d'entendre que vous vous souciez des finances communales. J'ai sous les yeux le procès-verbal de la Commission financière, où était présent également M. L. Simon-Vermot, Chef du Service des finances, qui a rappelé qu'il y avait certes, entre le Plan financier élaboré à la mi-octobre et le travail de réactualisation du calcul des coûts, une augmentation de 4 millions de francs. Il a dit aussi que ce coût supplémentaire de 4 millions de francs, sur les 24 millions de francs inscrits au Plan financier pour cet investissement, n'a pas d'impact significatif sur l'image globale de l'endettement de la Ville, présenté dans le Plan financier. Il est vrai qu'il y a eu une augmentation; il est vrai aussi qu'il y aura peut-être des priorisations à faire mais c'est important aussi, M. P. Wicht notamment, de se rendre compte que ce n'est pas parce que la réalisation est étagée – à voir encore si elle sera étagée un

Séance du 15 février 2016

Crédit d'étude pour la
requalification du Bourg –
message no 48 (suite)

peu plus dans le temps que ce qui est prévu aujourd'hui ou pas – que cela va pénaliser d'autres projets importants pour la ville, projets qui devront aussi être préavisés.

Je rappelle aussi à certains qu'il y a eu une procédure de concours avec des étapes 1 et 2 qui avaient été définies: une partie 'projet' et une partie 'concours d'idées'. La partie 'projet' comprenait aussi, je tiens à le relever, c'était mentionné dans le cadre de ce que vous avez voté l'année passée dans le budget pour le concours, le fameux funiculaire. Il y a eu beaucoup de remarques qui ont été faites aujourd'hui qui auraient pu ou dû être faites lors du budget 2015, où il est clairement dit, dans le cadre du message concernant cet investissement, qu'il y avait le funiculaire. Cette thématique a d'ailleurs fait l'objet d'un postulat (n°117) au Conseil général qui a été transmis le 27 mai 2014 et pour lequel le Conseil communal devait encore donner une réponse. Les deux étagisations prévues étaient déjà mentionnées. Ce qui est nouveau, par contre, pour des motifs financiers, - et vous vous en êtes peut-être rendu compte, - est que la Grand-Rue, qui était prévue en étape 2 en même temps que tout le reste du quartier à part les abords de la Cathédrale, est maintenant passée en étape 3. Cela veut dire qu'elle sera probablement réalisée dès 2022, précisément pour des motifs financiers.

Les étapes sont bien définies, M. C. Allenspach. Je ne veux pas revenir sur ce qui a été dit dans l'entrée en matière. J'ai même mentionné les dates des différentes étagisations et des différents messages qui vous seront présentés, respectivement des réalisations qui seront faites.

Il a été dit que le coût du pavage, notamment, serait luxueux. Je crois qu'il faut savoir ce qu'on veut. On veut un projet de qualité pour ce quartier. Le pavage, comme l'a rappelé M. G. Bourgarel, est un type de revêtement qui existait dans les villes du Moyen Âge; ce n'est pas quelque chose qui est nouveau. Il améliore la qualité. Il faut effectivement faire attention, Mme B. Acklin Zimmermann, à la dangerosité que peuvent représenter certains pavés. Ça sera aussi à finaliser dans le cadre de la réalisation et de la suite des études. Or, ce pavage est tout à fait adéquat à cet endroit. Il est intéressant de constater que le coût du projet de requalification de Gruyères, en ce qui concerne le revêtement du sol, a coûté 1'233 francs/m² et que le coût de notre projet s'élève à 1'210 francs/m², déduction faite des éléments qui ne sont pas pris en compte à Gruyères, c'est-à-dire notamment de l'éclairage de la Cathédrale, qui aura un coût important, de certains sondages, ainsi que des imputations salariales. Donc, on est totalement dans la même cible des coûts que Gruyères, ce qui veut dire que ce projet est certes de qualité sans qu'on puisse le qualifier de luxueux.

Quant à ajouter des arbres, je vous rappelle qu'il y en a à la place des Ormeaux et qu'ils vont être maintenus. Par contre, de manière appréciée à juste titre par le jury, il est vrai que rajouter des arbres un peu partout dans un quartier médiéval est totalement contraire à l'idée de ce qui se faisait au Moyen Âge. Le fait de ne pas végétaliser davantage le

Séance du 15 février 2016

Crédit d'étude pour la
requalification du Bourg –
message no 48 (suite)

secteur respecte l'objectif de valoriser le patrimoine. Par contre, le jury a souhaité que, contrairement à ce qui figurait dans le projet Fusaro-Montagnini, les arbres situés derrière la Cathédrale, près de la fontaine de la place Sainte-Catherine, soient, si ce n'est maintenus parce qu'ils risquent d'être abattus pendant les travaux, au moins replantés.

M. P.-O. Nobs, je crois avoir répondu pratiquement à tout ce que vous avez dit. Vous êtes impatient de la requalification du Bourg mais en même temps vous souhaitez un renvoi. J'ai beaucoup de peine à comprendre. Si on étapise encore plus, on ne doit cependant pas bloquer la suite. En effet, on va bloquer la suite du projet si on ne lance pas rapidement les études concernant le parking de la Grenette. Il faut que la réflexion sur le parking de la Grenette, son éventuel agrandissement, se fasse dès à présent.

M. P. Wicht, vous avez parlé de projet luxueux et j'ai déjà partiellement répondu. En ce qui concerne le funiculaire, comme pour l'ensemble du dossier d'ailleurs, il est faux de penser que vous serez pieds et poings liés si vous dites oui aujourd'hui à ce crédit d'étude. Ce crédit a précisément pour but de finaliser le projet. Par rapport à ce funiculaire, il déterminera s'il est vraiment judicieusement placé et quel est son coût. Ensuite, vous aurez tout loisir de dire, le moment venu, lors du crédit d'ouvrage qui vous sera présenté, si vous acceptez ou non ce funiculaire ou si vous le reportez à plus tard. Cette possibilité est aussi donnée au Conseil communal avant de vous présenter ce crédit d'ouvrage. Vous avez des doutes par rapport à l'emplacement provisoire des places de parc, de l'autre côté du pont de Zaehringen. Je vous rappelle que, si aucune solution de remplacement n'est proposée, rien ne pourra se faire, même pas en première étape autour de la Cathédrale puisque ces 59 places de parc, qui sont situées aux alentours de la Cathédrale, seront supprimées. Elles doivent être remplacées. Le Conseil communal s'est efforcé de trouver une solution qui est la plus proche possible du quartier. Je rappelle que, déjà aujourd'hui, les habitants du quartier du Bourg ont des vignettes-habitants, qui leur permettent d'aller parquer de l'autre côté du pont. Je vous assure que, lorsqu'il y a le marché notamment le samedi, des gens vont y parquer leur véhicule. Ce n'est pas si loin que ça. Cette solution est provisoire, notamment en ce qui concerne la route de Berne, mais elle est indispensable si l'on veut remplacer les places de parc, qui vont être supprimées. En ce qui concerne la route de Berne, le projet actuel n'est pas du tout le même que le projet qui avait été mis à l'enquête ou imaginé à l'époque. Il a été développé en accord avec les Services cantonaux et communaux de mobilité.

Je remercie évidemment les groupes qui se sont montrés favorables au projet, tout en reconnaissant, Mme B. Acklin Zimmermann, qu'il y a encore des points en suspens. Le but de l'étude sera justement de régler ces différents points. Vous avez parlé du funiculaire, vous avez parlé de la dangerosité des pavés et de la plaquette commémorative. Ce n'est évidemment pas ça qui va poser un problème financier dans le cadre du futur projet. Merci pour votre soutien.

Séance du 15 février 2016

Crédit d'étude pour la
requalification du Bourg –
message no 48 (suite)

Merci aussi à M. A. Sacerdoti pour le groupe DC/VL.

A l'attention de M. F. Ingold, qui a pris la parole au nom du groupe des Verts, je confirme que les bus peuvent se croiser. D'ailleurs, ce ne sera pas la première fois qu'il y aura des bus d'un seul côté. Cela arrive de temps en temps à l'occasion de certains travaux. C'est donc faisable. A noter encore que le trottoir actuel, le long de la rue des Chanoines, sera supprimé. Je rappelle que les TPF, M. P.-A. Perritaz, ont été intégrés dans le jury et ont participé à la définition du programme du concours, qui prévoyait la suppression des lignes électriques. Ils sont également présents dans la commission technique et dans le comité de pilotage par M. Grisanti, qui défend les intérêts des TPF. En ce qui concerne l'électrification, ce qui est proposé répond à des motifs de protection du patrimoine et de coûts; il est effectivement prévu de supprimer ces lignes qui sont vieilles. Par contre, des réflexions sont en cours, notamment au vu des progrès techniques dans le domaine des futurs bus électriques. Pour cela, il faut attendre encore quelques années jusqu'à ce qu'un modèle puisse vraiment être acheté et mis en service sur une ligne aussi fréquentée que la ligne 2 actuelle. Par contre, on peut aussi imaginer que les 'bimodes' actuels puissent poursuivre leur activité quelque temps avec la possibilité de fonctionner sans la ligne uniquement dans le quartier du Bourg, en attendant une solution définitive en matière de futur mode de transport.

Voilà, je crois que j'ai répondu à la plupart des intervenants. Encore une fois, je vous demande au nom du Conseil communal, pour la Ville, pour le quartier du Bourg qui attend depuis des années cette requalification, qui est devenue d'autant plus urgente que la suppression du trafic de transit et une forte diminution de trafic en général sont devenues effectives. Pour ce quartier, pour notre ville, je vous demande, au nom du Conseil communal, de refuser le renvoi et de voter l'arrêté qui vous est présenté par le Conseil communal."

Vote sur la proposition de renvoi

Par 33 voix contre 33 et 5 abstentions, mais par la voix prépondérante de sa Présidente, le Conseil général décide de renvoyer le projet d'arrêté, tel que soumis dans le message n°48 du Conseil communal du 5 janvier 2016.

Pause

La séance est interrompue pour une pause entre 21.18 heures et 21.36 heures.

Séance du 15 février 2016

5. Crédit d'étude pour l'agrandissement de l'école primaire de la Neuveville – message n° 49

Récusations

M. Claude Schenker (DC/VL) réintègre la salle des délibérations.

M. Jean-Noël Gex (PLR) signale qu'il se récuse par rapport à cet objet.

"En ma qualité de propriétaire d'un terrain qui est voisin de la construction, je vais me récuser sur ce dossier et sur ce point à l'ordre du jour, afin de préserver mes droits pour une éventuelle opposition au permis de construire, afin de protéger l'espace et la lumière dont jouissent aujourd'hui les trois propriétaires des terrains voisins."

M. Jean-Noël Gex quitte la salle des débats.

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, présente le rapport ci-après:

"Notre Commission a traité du message n° 49 sur le crédit d'étude pour l'agrandissement de l'école primaire de la Neuveville en séance du 1^{er} février, en présence de M. J. Bourgknecht, Vice-Syndic et de Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles. Je les remercie de leurs explications, ainsi que Mme N. Surchat-Vial et M. M. Capellini, qui ont également participé à nos débats.

Rapport de la Commission financière

Après une longue discussion avec les représentants du Conseil communal, notre Commission a demandé le renvoi de ce message. Cette demande de renvoi repose sur les raisons suivantes:

- 1) *Le projet d'agrandissement présenté dans ce crédit d'étude s'élève à 4,6 millions de francs pour construire trois salles de classe enfantine, deux salles d'appui, une bibliothèque ainsi que d'autres locaux dont une salle des maîtres. Ce projet nous semble trop onéreux dans le contexte actuel des besoins en infrastructures scolaires. La Commission n'a pas remis en question le besoin de nouveaux locaux à la Neuveville mais souhaite que l'on trouve une solution meilleur marché. Cette approche meilleur marché avait d'ailleurs été également choisie par le Conseil communal qui, dans un premier temps, avait opté pour la construction de pavillon provisoire qui aurait pu héberger deux salles de classe. La construction de pavillons dans plusieurs quartiers de la Ville a été soutenue à de nombreuses reprises par notre Conseil général: nous le savons c'est une solution élégante qui répond efficacement aux besoins des écoles. Or, le Service cantonal des biens culturels n'a pas accepté cette solution pour l'école de la Neuveville en raison de la valeur patrimoniale du site.*

Séance du 15 février 2016

Crédit d'étude pour
l'agrandissement de l'école
primaire de la Neuveville –
message no 49 (suite)

- 2) *Le projet présenté n'intègre pas les coûts de réfection du bâtiment existant. L'école existante nécessite d'importants travaux d'entretien, tels que l'assainissement de la charpente, du toit et des éléments de la façade. Ces travaux de réfection sont estimés à 1,16 million de francs. Le Conseil communal prévoit d'intégrer ces travaux dans la prochaine planification quinquennale dès 2021. La Commission a regretté que ces importants travaux de réfection de l'école existante soient dissociés du crédit d'étude qui nous est soumis. On aurait pu établir une vision globale des projets de construction sur le site de la Neuveville. Il est raisonnable de penser qu'il y a de réelles synergies, et donc d'économies, entre la réfection du bâtiment existant et la construction de nouvelles salles de classe.*
- 3) *Au-delà du site de la Neuveville, la Commission financière a insisté sur la nécessité d'avoir une vision générale des besoins en investissements scolaires de toute la Ville. Comme vous le savez, la dernière mise à jour du Plan directeur des infrastructures scolaires de la Ville date d'août 2013. Or, dans le contexte de démographie galopante de ces dernières années, il est impérieux d'avoir une vision globale de tous les besoins. A titre d'exemple, dans le Plan directeur de 2013, il était envisagé de n'avoir qu'une seule classe supplémentaire à la Neuveville. Mme A. de Weck, Directrice des écoles, a informé notre Commission que la mise à jour du Plan directeur des écoles était en route et serait prête d'ici à fin juin 2016. Il est essentiel d'attendre la mise à jour du Plan directeur, qui est un formidable instrument de planification globale, pour pouvoir se décider sur les bons projets de construction scolaire à la Neuveville.*

Chers Collègues, comme vous le voyez, la Commission ne s'oppose en aucun cas à la construction de salles supplémentaires à la Neuveville. Elle comprend bien les besoins scolaires de ce quartier. Notre Commission demande cependant le renvoi de ce projet afin d'avoir une meilleure vue de l'ensemble des besoins en infrastructures scolaires de la Ville par le biais de la réactualisation du Plan directeur des écoles. Et ensuite, - ensuite seulement - il sera possible d'adapter correctement le projet de construction à la Neuveville aux besoins de la Basse-Ville.

Au nom de la Commission financière, je vous encourage, chers collègues, à soutenir la demande de renvoi du message n° 49."

Rapport de la Commission de
l'édilité, des constructions et
des infrastructures

M. Georges Rhally, Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures donne lecture du rapport ci-après:

"Je vais essayer de vous donner un résumé des discussions de notre Commission.

Mais avant cela, je puis vous indiquer qu'une courte majorité soutient ce message. Par contre, en additionnant les abstentions et les oppositions à ce message on obtient une autre courte majorité. Enfin, il y eut plus d'abstentions que d'oppositions. Je n'ai plus qu'à vous annoncer

Séance du 15 février 2016

Crédit d'étude pour
l'agrandissement de l'école
primaire de la Neuveville –
message no 49 (suite)

que nous étions neuf membres, afin que nos chers collègues forts en maths puissent trouver le nombre exact d'avis favorables. Bref, les avis sont partagés et faire un résumé n'est pas chose aisée.

Permettez-moi, à nouveau, de remercier d'emblée les personnes présentes à nos séances. En l'occurrence Mme N. Surchat-Vial, Architecte de Ville, M. M. Capellini, Chef du Service des écoles, M. J. Bourgnecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et, surtout, Mme A. de Weck, Directrice des Écoles et des Affaires sociales, qui ont su défendre ce dossier... bec et ongles.

Le site de l'école de la Neuveville est un site sensible. Pour cette raison, le Service des biens culturels a demandé la tenue d'un concours d'architecture qui a suscité un certain nombre de projets dont le meilleur, et à ce sujet notre Commission est unanime, a été primé. Ce projet comprend trois pavillons, décalés, dont l'aspect devrait rappeler des greniers existant à une époque révolue à cet endroit. Si la typologie de ce projet est intéressante, il semble admis que le plan et la distribution intérieure devraient pouvoir évoluer.

Après réflexions, et après avoir effectué ce concours d'architecture, on peut néanmoins se demander si cet exercice est convaincant. Il ne s'agit pas de mettre en question le projet en soi. Il s'agit de se demander si le résultat proposé est la panacée et s'il résout tous les problèmes posés, ceci de manière élégante. Suite aux discussions au sein de la Commission, il est permis de se poser la question.

Cela dit, les discussions de la Commission ont remis en cause plusieurs éléments de base du programme. Est-il vraiment impératif de construire une filière entière à l'école des Neigles? Faut-il vraiment faire une séparation si tranchée entre les filières francophones et alémaniques? Est-ce certain que les besoins ne changeront pas et est-ce judicieux, au regard de nos expériences récentes, de construire un immeuble qui ne permette, à priori, aucune extension? Vous l'aurez compris, vous donner un résumé de notre Commission est chose difficile. Je vais donc me restreindre à ces quelques remarques générales et vous rappeler que la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures soutient, à une courte majorité, ce message.

Permettez-moi de profiter de ces derniers instants devant ce micro pour remercier tous les membres de la Commission de l'édilité pour les discussions constructives, les discussions sympathiques, les discussions intéressantes que vous nous avez permis de partager au long de ces diverses séances. Il me tenait à cœur de vous le dire. Je vous souhaite bonne chance pour ces prochaines élections et au plaisir de vous revoir dans une autre vie et dans un monde meilleur."

M. Jean Bourgnecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité,
prend la parole en ces termes:

Séance du 15 février 2016

Crédit d'étude pour
l'agrandissement de l'école
primaire de la Neuveville –
message no 49 (suite)

"On espère qu'on n'arrivera pas trop vite dans ce monde meilleur. Je tiens à rappeler préliminairement que, comme pour la qualification du Bourg, l'objet du présent message est de vous demander un crédit d'étude, en l'occurrence 650'000 francs pour permettre à l'architecte lauréat du concours de développer son projet. Ce montant englobe le développement lui-même du projet et sa finalisation, la procédure de mise à l'enquête du permis de construire, les appels d'offres, ainsi que l'établissement d'un devis général à +/- 10%. Cette précision du devis à +/- 10% est possible, puisque ce dernier comprendra déjà des montants des travaux issus des soumissions rentrées. A ce moment-là, le Conseil communal reviendra devant le Conseil général pour lui demander de lui accorder le crédit d'ouvrage au début 2018 pour une mise en service des nouveaux locaux à la rentrée scolaire 2019.

Je vais me limiter dans cette entrée en matière à quelques considérations éditoriales. Ma collègue, Directrice des Ecoles, évoquera, quant à elle, notamment la clause du besoin qui rend indispensable cet agrandissement de l'école actuelle de la Neuveville qui, indépendamment des projections démographiques, ne répond plus aux normes actuelles pour l'enseignement. Je rappelle encore que ce besoin d'agrandissement de l'école de la Neuveville vous avait été présenté dans le budget d'investissement 2015 et que le Conseil général avait à l'époque accepté, en catégorie II, un montant de 120'000 francs pour l'organisation du concours sur ce site scolaire, concours rendu nécessaire suite à la position de la Commission communale consultative pour la conservation du patrimoine et de la commission des biens culturels qui ne voulaient pas d'une construction de pavillons provisoires sur ce site, vu le caractère patrimonial de ce site ISOS. Elles entrent, par contre, en matière pour un bâtiment définitif de qualité. L'objectif du concours, qui s'est déroulé l'automne dernier et qui a connu un grand intérêt, puisqu'il y a eu 57 projets rendus, était dès lors de relever ce défi patrimonial majeur consistant à trouver la solution la plus harmonieuse possible au vu de la qualité du site, tout en répondant évidemment aux autres contraintes technique, en particulier au programme des locaux. C'est à l'unanimité que le jury, dans lequel se trouvait notamment le chef du Service des biens culturels, a retenu comme lauréat le projet Graneum du Bureau d'architectes Marc Zamparo Architectes à Fribourg, assisté du Bureau d'architectes paysagistes Kull Landschaft à Berne, leur projet répondant parfaitement aux objectifs susmentionnés. Les principales qualités de ce projet sont, pour le jury, son échelle idéale, sa géométrie de trois maisonnettes de bois qui s'accordent parfaitement aux écoles enfantines, ainsi que la référence architecturale aux anciens greniers qui se trouvaient à cet endroit, participant aussi au rappel du caractère historique du site et évidemment le respect du cahier des charges et des objectifs du concours.

Le Conseil communal a suivi les recommandations du jury et a donc décidé d'attribuer au bureau lauréat le mandat pour les travaux de planification et de réalisation du projet. A propos des coûts, il convient de relever que l'investissement global de la construction projetée est estimé aujourd'hui à 4'850'000 francs à +/- 15%. Cela correspond à ce qui est

Séance du 15 février 2016

Crédit d'étude pour
l'agrandissement de l'école
primaire de la Neuveville –
message no 49 (suite)

inscrit au Plan financier et, d'ailleurs, également au coût au m³ des autres écoles enfantines, récemment construites. Ce coût était en effet de 875 francs/m³ pour l'école de la Heitera, de 990 francs/m³ pour le Botzet et, à la Neuveville, il atteindra environ 920 francs/m³. Cela concerne le CFC 2. C'est dans cet esprit que le Conseil communal vous demande d'accepter l'arrêté tel qu'il vous est soumis."

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles, fait la déclaration ci-après:

"Comme l'a rappelé la Présidente de la Commission financière, le Conseil communal avait opté pour une solution provisoire pour répondre aux besoins les plus aigus, à savoir un pavillon provisoire qui aurait pu héberger deux salles de classe. Malheureusement, cette solution n'a été acceptée ni par le Service des biens culturels ni par la Commission consultative pour la conservation du patrimoine qui ont estimé que la valeur patrimoniale de la Basse-Ville exigeait une solution définitive résultant d'un concours d'architecture. Ce projet définitif doit, par conséquent, répondre non seulement aux besoins urgents mais à l'ensemble des besoins en locaux définis par la loi.

L'école de la Neuveville abrite actuellement 8 classes, soit une filière complète de la première enfantine à la sixième primaire (soit de 1 à 8H). Elle compte 143 élèves: 116 en école primaire, 27 en école enfantine. Les communes sont tenues en vertu de la loi scolaire de mettre à disposition des locaux et des installations scolaires. Le règlement sur les subventions pour les constructions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation dispose dans son article 24: 'le maître d'œuvre doit planifier des locaux destinés à l'enseignement en tenant compte de l'évolution des effectifs, de l'organisation de l'enseignement, de l'implantation géographique et d'une distribution judicieuse des espaces dans les bâtiments'. 'Les salles de classe, en particulier dans les écoles enfantines et primaires, doivent permettre des enseignements et des activités diversifiés individuels ou en groupe'. Or, les locaux de l'école de la Neuveville ne correspondent pas aux normes légales. En effet, mise à part une classe enfantine, aucune autre salle n'a les dimensions exigées par la réglementation scolaire cantonale:

- *La salle commune a été supprimée car transformée en salle d'école enfantine;*
- *La classe d'appui et le bureau de la responsable d'établissement sont en sous-sol et servent aussi aux logopédistes, à la psychologue et aux enseignants itinérants (MCDI);*
- *La salle des maîtres est aussi utilisée pour les photocopies ou pour d'autres travaux. Il n'y a pas de place pour les enseignants pour y travailler;*
- *Le local de rangement est petit et humide: il n'est pas possible d'y entreposer du papier;*
- *Il n'y a pas d'économat;*

Séance du 15 février 2016

Crédit d'étude pour l'agrandissement de l'école primaire de la Neuveville – message no 49 (suite)

- *Les salles des activités créatrices textiles et manuelles (ACT/ACM) sont trop petites;*
- *Il n'y a pas de bibliothèque.*

Par conséquent, la clause du besoin énoncée ne fait que répondre aux exigences légales, ce qui nécessite la transformation de ce bâtiment en cherchant à utiliser de la manière la plus rationnelle possible le bâtiment principal en le complétant par un bâtiment annexe réunissant des classes d'appui et normées.

Un argument souvent entendu de la part des opposants au projet est de proposer un agrandissement à l'école de l'Auge. Or, un tel agrandissement va à l'encontre du concept légal de l'établissement scolaire qui regroupe une ou plusieurs filières complètes dirigées par un responsable d'établissement qui se doit de garantir une unité pédagogique. Des motifs architecturaux et patrimoniaux ne sauraient justifier l'abandon de ce principe d'unité de la filière. En effet, cela causerait de graves problèmes organisationnels, puisque les élèves francophones affectés à l'Auge devraient se rendre à la Neuveville durant les heures de cours pour recevoir les enseignements spécialisés, des cours d'appui ou d'activités créatrices. Cela provoquerait plusieurs déplacements durant la journée, ces déplacements se trouvant sous la responsabilité de l'école.

Du moment que l'école de l'Auge dispose, enfin, des infrastructures adéquates pour son bon fonctionnement, il est logique que l'école de la Neuveville puisse être dotée de la même manière et, en particulier, d'une filière complète réunie sur un seul site scolaire et dans son quartier.

C'est pour ces raisons, - et je compléterai au fil des questions qui seront posées – que je vous demande, au nom du Conseil communal, d'accepter ce crédit d'étude."

Discussion générale

La Présidente rappelle que, selon l'article 48 RCG, les membres du Conseil général ont la possibilité de proposer la non-entrée en matière ou le renvoi, ainsi que de déposer des contre-propositions ou de proposer le rejet de l'objet.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du centre

M. Louis Castella (UDC) tient les propos suivants:

"Dans le groupe UDC, au sujet de ce crédit d'étude, la bataille fut rude!

Les partisans de ce projet découvrir leurs armes en déclarant que la belle école de la Neuveville avait droit à une remise en état répondant aux nouveaux besoins pédagogiques, comme cela a été fait pour l'école du Bourg au Varis, ceci en concordance avec la réactualisation du Plan directeur des infrastructures scolaires de la Ville et en prévision de

Séance du 15 février 2016

Crédit d'étude pour
l'agrandissement de l'école
primaire de la Neuveville –
message no 49 (suite)

l'augmentation démographique du cercle scolaire, conséquence de la densification démographique prévisible de Bourguillon. Ces partisans ont été conquis par l'architecture des pavillons rappelant une époque rayonnante de la cité.

Mais les adversaires du projet, par une attaque sournoise, évoquèrent le coût beaucoup trop élevé pour des constructions non réutilisables, au contraire de l'utilisation de conteneurs. Surtout, ils insistèrent sur la possibilité, en renvoyant le projet, d'avoir un délai pour tenter de rediscuter avec le Service des biens culturels, afin de convaincre leur chef d'accepter un compromis. Ils s'interrogèrent sur la pertinence d'une bibliothèque dans une école, ainsi que sur la conception architecturale impliquant trop de façades. Mais leur arme secrète fut l'affirmation d'une baisse de la natalité dans le quartier, due à un changement sociologique de la population.

Lors du vote, les voix des partisans égalaient celle des absentions et celles des refus équivalaient celles des adeptes d'un renvoi.

Aussi, selon l'adage 'Mieux vaut la paix que la guerre', le groupe UDC décida d'accorder la liberté de vote."

Rapport du groupe socialiste

M. Pius Odermatt (PS) déclare ce qui suit:

"Le groupe socialiste a examiné avec attention le message n°49 concernant le crédit d'étude pour l'agrandissement de l'école primaire de la Neuveville.

La législature 2011-2016 a été placée sous le signe des écoles, pour les raisons que nous connaissons. La formation et de bonnes conditions d'enseignement tiennent évidemment à cœur du groupe socialiste. En revanche, cela n'implique pas des chèques en blanc pour le Conseil communal. La recherche d'une solution financièrement plus avantageuse se justifie, si on considère un investissement de plus de 4,6 millions de francs. Nous ne cachons pas notre malaise face à ce message qui mélange deux choses: la mise aux normes des salles et l'aménagement de celles-ci.

Ainsi, la précipitation des événements inquiète le groupe socialiste. Après que le Service des biens culturels et la Commission consultative pour la protection du patrimoine se sont positionnés contre les deux pavillons, à cause de l'importance nationale du site de l'école de la Neuveville, le Conseil communal abandonne subitement son projet. Au lieu d'acheter une 'POLO Volkswagen', il se lance dans l'acquisition d'une 'Mercedes'.

Cette fuite en avant nous est proposée, bien que nous ne sachions pas encore si nous en avons les moyens. Considérant les besoins des autres écoles et d'autres projets d'investissement qui pourraient être plus accrus, il nous manque une vue d'ensemble et un sens des priorités.

Séance du 15 février 2016

Crédit d'étude pour
l'agrandissement de l'école
primaire de la Neuveville –
message no 49 (suite)

La planification des écoles est certes très exigeante. Prenons l'exemple des pavillons de l'école du Bourg, dont le nombre a récemment doublé. Ainsi nous tenons à signaler les divergences entre la dernière mouture du Plan directeur des infrastructures scolaires et le message concernant l'école de la Neuveville. Dans ce Plan directeur, le Conseil communal informait que l'école pourrait même être confrontée à une diminution du nombre d'élèves à long terme. Dans ce contexte est-il justifié d'intégrer la notion de filière à l'organisation scolaire de la Neuveville avec un concept d'établissement et une bibliothèque à tout prix?

D'une part, une construction en dur serait plus coûteuse, d'autre part, elle empêcherait des solutions flexibles, par exemple, pour répondre aux besoins éventuels d'un projet immobilier sur le site de l'ancienne usine à gaz.

Un autre malaise se situe au niveau financier. Le dernier Plan financier date de décembre 2015 et fut présenté au Conseil général lors de l'examen du budget. Même s'il est récent, il manque encore le résultat du plan des infrastructures scolaires réactualisé, qui devrait y être intégré. Sur fond de finances communales tendues, une priorisation des investissements nous paraît primordiale.

Pour ces raisons, le groupe socialiste est arrivé à la conclusion qu'il était juste de soutenir la proposition de renvoi de la Commission financière, c'est-à-dire le report du projet d'arrêté et la demande de mise à jour du Plan directeur des écoles. Ceci permettrait tout d'abord une meilleure coordination entre le Plan directeur des écoles et le Plan financier. La Direction des écoles, elle-même, a mandaté un groupe de travail qui nous fournira une meilleure vue d'ensemble avec des perspectives à moyen et long terme. Dans six mois, nous espérons pouvoir prendre une décision en connaissance de cause.

Die SP-Fraktion sieht die Herausforderungen und anerkannt auch die Leistungen des Gemeinderates im Schulhausbau. Was wir beantragen ist einzig einen kurzen Boxenstopp im Sinne einer Denkpause. In diesem Boxenstopp soll der Schulrichtplan überholt werden und auch die Auswirkungen im Finanzplan aufgezeigt werden. Mitte dieses Jahres sollten die Grundlagen für einen Entscheid zum Bau der Schule in der Neustadt vorliegen. Damit kann das neugewählte 'Gemeinderat-Team' mit Elan und vor allem gutem Gewissen an die Arbeit gehen und wird hoffentlich das Rennen in der nächsten Legislatur gewinnen."

Rapport du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral

Herr Jean-Frédéric Python(CVP/GL) nimmt wie folgt Stellung:

"Auch bei uns in der Fraktion war die Diskussion sehr heftig und wir mussten den Mitgliedern am Ende die freie Wahl lassen.

Séance du 15 février 2016

Crédit d'étude pour
l'agrandissement de l'école
primaire de la Neuveville –
message no 49 (suite)

Clause du besoin

Selon le pronostic du Conseil communal, il faut construire sur ce site trois classes supplémentaires. Même s'il est très difficile de déterminer l'évolution démographique de la ville, il s'avère que, pour le cercle scolaire Auge-Neuveville, l'explosion démographique n'est pas possible. En effet, ce site se trouve pour la plus grande partie, dans la ville historique. Cependant, l'expérience nous a démontré que, malheureusement, les pavillons provisoires que la Ville a construits étaient trop souvent, après peu de temps déjà, trop petits.

Cadre architectural

L'école de la Neuveville se situe dans un périmètre ISOS, donc extrêmement difficile à aménager. Il est très difficile de construire un nouveau bâtiment dans ce secteur. D'ailleurs, le Conseil communal avait essayé en mettant des pavillons provisoires, ce que les milieux du patrimoine n'ont pas accepté.

D'où le concours

Peut-être l'avantage du préavis négatif est, pour nous, de construire et d'investir dans un objet définitif, non dans du provisoire. Le projet lui-même, ce joli projet, donne à l'école de la Neuveville malgré ces volumes très différents un bel ensemble. Le bâtiment principal se dresse à côté des trois pavillons. Les périmètres de l'école témoignent d'une bonne organisation des espaces extérieurs. Le périmètre de l'école lui-même est bien cadré et permet une perméabilité avec l'espace vert de la Sarine. Le projet respecte également la nouvelle méthodologie de l'enseignement, comme on vient de l'entendre, par rapport au besoin en salles de classe et en salles d'appui. Cependant, nous aimerions savoir si une telle organisation (cf. programme des locaux) est vraiment nécessaire et si une optimisation de ces pavillons est encore possible.

Variantes ou alternatives

Pourquoi ne pas faire une extension de l'école de l'Auge, vu que c'est le même cercle scolaire? Ceci pourrait peut-être contribuer à introduire une filière bilingue à futur. Par ailleurs, nous sommes méfiants par rapport aux besoins futurs. Comme nous l'avons vu et observé par rapport à d'autres pavillons, nous nous demandons si, dans un futur proche, cette école n'aura pas aussi besoin d'un agrandissement. Malheureusement, les variantes construites au Botzet ou à la Heitera, qui ont été assez onéreuses, ne permettent pas d'extension ni de surélévation du bâtiment. Est-ce que le Conseil communal a pensé à cette variante future, extension ou surélévation du pavillon, pour éviter d'entamer des zones vertes. Nous avons également soulevé la question des places de parc. En effet, ce projet prévoit la suppression de 20 places de parc. Or, dans ce secteur, surtout en été, lorsque la piscine de la Motta est ouverte, c'est vraiment un chassé-croisé pour les habitants, afin de trouver une place de

Séance du 15 février 2016

Crédit d'étude pour
l'agrandissement de l'école
primaire de la Neuveville –
message no 49 (suite)

parc. Est-ce que le Conseil communal a pensé à proposer des alternatives pour que les habitants puissent, au moins eux, trouver une place de parc, par exemple en permettant l'accès au préau pendant le week-end ou le soir aux habitants?

Finalem~~ent~~, le coût

4,8 Millionen Franken ist ein ganz stolzer Preis. Wir sprechen heute über den Studienkredit. Wir haben gesehen, dass der Gemeinderat auch bei der DOSF Sparmassnahmen nehmen musste. Wir haben festgestellt, dass der Gemeinderat in der Tat einige Millionen gewinnen konnte.

Nous espérons, par conséquent, que le Conseil communal utilise au mieux ce crédit d'étude qui devra servir à approfondir le projet, à en déterminer les contours exacts et peut-être finalement, également, à économiser des sous. Finalement, nous soutenons qu'une étude est absolument nécessaire pour trouver des solutions pour nos chères petites têtes blondes dans ce périmètre de l'Auge et de la Neuveville."

Rapport du groupe Centre
gauche-PCS

Mme Eva Heimgärtner (CG-PCS) s'exprime comme suit:

"Le groupe Centre gauche-PCS a examiné attentivement le présent message. Pour entrer directement en matière, nous souhaitons exprimer notre malaise face à ce dossier. Permettez-nous de développer rapidement l'historique du soi-disant besoin d'agrandir cette école:

- *En août 2013, la Direction des écoles a présenté une réactualisation du plan des infrastructures scolaires (cf. message n°27). Ce plan parle d'un éventuel besoin de prévoir une classe enfantine de plus à la Neuveville. Pourtant, cet agrandissement n'est pas jugé urgent, comme il existe un potentiel de locaux pour les deux écoles de la Basse-Ville. Le document évoque que ce besoin pourrait être comblé par le jeu de rocade~~s~~ internes.*
- *En novembre 2014, la présentation de ce même dossier prévoit une ou deux salles de classe d'école enfantine.*
- *Finalement en mars 2015 (message n°37, pavillons scolaires à l'école du Bourg), la soi-disant précision de la clause du besoin transforme l'éventuel besoin initial d'une seule classe en trois salles de classe d'école enfantine avec trois salles d'accompagnement et trois salles utilitaires.*

Or, dans le même temps, la statistique par cercle scolaire, datant de novembre 2014, démontre que, pour la rentrée 2016, il y aura moins d'élèves qu'actuellement et que, du côté alémanique (école de l'Auge), la diminution est dramatique: le nombre d'élèves tombe de 17 en 2013-2014 à 4 pour la rentrée scolaire 2016-2017.

Séance du 15 février 2016

Crédit d'étude pour
l'agrandissement de l'école
primaire de la Neuveville –
message no 49 (suite)

Jetons à présent un regard sur le développement démographique des quartiers de la Basse-Ville et de Bourguillon.

En ce qui concerne la Basse-Ville, c'est vite vu: il ne va pas y avoir de nouvelles constructions, vu le caractère historique du site. En plus, il n'existe que très peu d'appartements pouvant accueillir des jeunes familles, ce qui a pour conséquence que les gens quittent les quartiers dès que la famille s'agrandit.

A Bourguillon, d'où vient une bonne partie des élèves, le boom des villas est terminé; il n'y a plus de terrains constructibles. Les propriétaires de ces villas ne vont pas les vendre, parce que leurs enfants ont grandi. Il n'y aura donc vraisemblablement pas de nouveaux enfants à scolariser pour remplir les écoles de la Basse-Ville, issus de ce secteur.

A cela s'ajoute que la mixité des langues a toujours été une spécificité des quartiers de la Basse-Ville. Une grande partie de la population de ces quartiers ayant vécu cette mixité, elle tient la préserver. Il y a deux ans, il existait encore des classes francophones dans le bâtiment des Neigles mais actuellement cela n'est plus envisageable pour la Direction des écoles. Pourtant, le Canton laisse cette possibilité ouverte. C'est le choix de la Ville d'utiliser deux bâtiments distincts pour les élèves francophones et les élèves alémaniques ou de mélanger les classes dans un même bâtiment.

Pour finir, le jury qui a choisi le projet architectural, sans doute de qualité, n'a, à aucun moment, eu la possibilité de se prononcer sur le choix du lieu de construction. Si le besoin est avéré, la Ville aurait pu imaginer une implantation du nouveau bâtiment, en face de l'école, sur l'ancien site des Services industriels. Cela n'aurait pas défiguré l'espace nature très sensible à côté de l'école. Le Conseil communal aurait pu également envisager une implantation provisoire de pavillons, ce qui aurait réduit les coûts à une fraction de ce qui est planifié aujourd'hui.

Notre groupe estime enfin que le Conseil communal doit insister auprès du Service des biens culturels pour réaliser, si le besoin est prouvé, des pavillons provisoires qui coûteraient deux à trois fois moins et qui laisseraient ce site classé en parfait état une fois qu'ils auraient terminé leur mission. En outre, nous invitons le Conseil communal à intervenir auprès du Canton, afin de demander un peu de souplesse dans la mise aux normes de bâtiments scolaires anciens ou classés. Le Centre gauche-PCS constate aussi que, dans certains cantons, en Suisse romande, les normes sont différentes. Si nous avons les mêmes, nous serions probablement dispensés de nombreux investissements en la matière. Les députés présents dans la salle devraient s'y intéresser de plus près.

Comme la Commission financière, le groupe Centre gauche-PCS désire aussi une vue d'ensemble financière, liant un éventuel agrandissement, provisoire ou non, aux travaux de réfection de l'école

Séance du 15 février 2016

Crédit d'étude pour l'agrandissement de l'école primaire de la Neuveville – message no 49 (suite)

historique de la Neuveville. Il attend aussi avec impatience la réactualisation du Plan directeur des écoles.

Au vu de nos doutes et du malaise que crée ce message au sein de notre groupe, le Centre gauche-PCS demande le renvoi du message n°49."

Rapport du groupe libéral-radical

Mme Eleonora Schneuwly-Aschwenden (PLR) tient les propos suivants:

"Le groupe libéral-radical soutient la proposition du Conseil communal et acceptera le crédit d'étude pour l'agrandissement de l'école primaire de la Neuveville pour le montant de 650'000 francs. Il motive son acceptation comme suit:

- 1. Nous pensons qu'il est un devoir prioritaire de la Commune de Fribourg de combattre les insuffisances des infrastructures scolaires. Personne ne devrait contester le fait que nous avons un retard à combler dans ce domaine. Les raisons de cette situation ne sont pas seulement dues à l'évolution démographique mais également aux exigences qualitatives croissantes dans le domaine de l'enseignement. L'idée et le but du concept d'intégration ne peuvent être réalisés qu'à la condition que les pédagogues spécialisés disposent des locaux nécessaires. Or, il ressort du message du Conseil communal, respectivement des explications de la Directrice des écoles, que les surfaces disponibles dans le bâtiment existant de l'école de la Neuveville sont insuffisantes de facto et ne correspondent pas du tout aux exigences légales. Une telle situation existe, il est vrai, dans d'autres bâtiments scolaires.*
- 2. Un deuxième aspect important est le fait que le projet a pour objet une solution définitive, raison pour laquelle une solution bien meilleur marché avec des containers n'entre pas en ligne de compte. Le crédit d'étude est censé permettre l'élaboration d'un projet d'agrandissement de l'école de la Neuveville qui tienne compte des exigences de la situation particulière des nouveaux bâtiments, ainsi que de celles de la Commission consultative pour la protection du patrimoine et du Service des biens culturels. Ces conditions réduisent la marge des économies possibles. C'est un fait tant pour des projets privés que pour des projets publics.*
- 3. Le projet d'étude respecte le principe de proximité. Le partage de l'unité scolaire rendrait sensiblement plus difficile les devoirs scolaires portant sur plusieurs classes ou degrés. Pareilles activités sont d'une façon générale une pratique courante dans l'école d'aujourd'hui. Un changement permanent entre les deux écoles, de l'Auge et de la Neuveville ne saurait être retenu comme solution durable– et c'est exactement ce que nous devons rechercher-, ni pour le corps enseignant ni pour les écolières et écoliers. En effet, une telle situation occasionnerait de considérables efforts supplémentaires.*

Séance du 15 février 2016

Crédit d'étude pour
l'agrandissement de l'école
primaire de la Neuveville –
message no 49 (suite)

res. Mes expériences, comme ancien membre de la Commission scolaire, montrent que les parents du quartier de la Neuveville se montreraient plutôt réticents à une pareille solution.

Über die herausragende Bedeutung einer bedürfnisgerechten Schulinfrastruktur sind wir uns gleicher Meinung. Es geht jetzt darum einem Studienprojekt, welches die Rahmenbedingungen für eine gute Schulbildung liefert, nicht im Wege zu stehen. Im Schulbereich befindet sich die Stadt Freiburg – was das Platzangebot angeht – im Vollzugsnotstand. Es ist schlicht grobfahrlässig, um nicht zu sagen verantwortungslos, beliebige Gründe anzuführen, um das Ausbauprojekt zu blockieren.

Une bonne formation mérite d'être traitée prioritairement. Dans ce sens, nous vous demandons d'accepter la demande de crédit d'étude d'un montant de 650'000 francs pour la réalisation du projet d'agrandissement de l'école primaire de la Neuveville."

Rapport du groupe des Verts

M. Rainer Weibel (Verts) prend la parole en ces termes:

"Beaucoup de choses ayant été dites, j'essaierai, au nom du groupe des Verts, d'être bref.

Aujourd'hui, nous ne disposons pas de l'avis de la Commission cantonale des biens culturels; nous n'avons que l'avis du Chef de service des biens culturels, et cela ne nous suffit pas. Nous avons de grands doutes que ce projet passe la rampe et qu'en l'état, ce dossier obtienne le crédit demandé. Il serait judicieux d'avoir, au préalable, l'avis de la Commission des biens culturels.

Werte Kolleginnen und Kollegen, es wurde schon deutsch gesprochen. Wir können es nicht akzeptieren, dass durch dieses Projekt die Trennung zwischen den Sprachen definitiv wird. In der Stadt Freiburg war das eines der guten Beispiele von gelebtem 'Bilinguisme' und die Initiative dazu kam nicht etwa von den Deutschschweizern sondern sie kam von den 'Romands'. En effet, des Romands ont pris l'initiative, il y a très longtemps, et ont osé, malgré le fait qu'ils ne parlaient pas très bien allemand, venir enseigner à la Neuveville. Ensemble, ils ont réussi à organiser une communauté bilingue. Or, aujourd'hui, cette réalité et cet enseignement ont disparu. Es wurde – aus meiner und aus Sicht aller Einwohner der Unterstadt – etwas zerstört. Mit diesem Ausbauprojekt wird es jetzt auch zementiert für ewige Zeiten. Das können wir nicht akzeptieren. Ständig sprechen wir von Zweisprachigkeit in dieser Stadt – das soll eine Trumpfkarte sein – und dort wo sie gelebt wurde, wird sie zerstört. Wir möchten die Wiederherstellung, wir möchten auch ein Konzept und es gibt überall Ausnahmeregelungen. Man muss Fantasie haben, man muss Sachen kombinieren können, es muss ein Wille der Bevölkerung da sein, dann gibt es auch Lösungen.

Le chemin entre l'école des Neigles et l'école de la Neuveville est très attractif. Il est aussi assez protégé. Sur ce chemin ont lieu quo-

Séance du 15 février 2016

Crédit d'étude pour
l'agrandissement de l'école
primaire de la Neuveville –
message no 49 (suite)

tidiennement des échanges entre les élèves. Ce déplacement d'un bâtiment scolaire à l'autre n'est pas du temps perdu. Au contraire, c'est dans ces moments-là que je me souviens avoir vécu toutes les aventures que je n'aurais pu vivre si j'avais suivi l'ensemble de mes cours dans un seul et même bâtiment. Aus diesen Gründen empfehlen wir ihnen, diesen Vorschlag zurück zu weisen und auch die Frage der Zweisprachigkeit nochmals zu prüfen und in dieses Ausbauprojekt einzubeziehen."

M. Bernhard Altermatt (DC/VL) fait la déclaration ci-après:

"Certes, on peut tout renvoyer à plus tard; on peut renvoyer un projet de six mois, comme M. P. Odermatt nous le propose au nom du PS, oder man kann ein Projekt bis zum Sankt-Nimmerleinstag aufschieben, à la fameuse Saint-Glinglin, pour celles et ceux qui ne connaîtraient pas l'expression.

Mais est-ce vraiment le rôle de notre Conseil de renforcer cette tendance de refus et de renvoi, ici et aujourd'hui? Sommes-nous non seulement une chambre d'enregistrement mais encore une chambre de blocage?

Je vous rappelle que nous n'avons, en temps normaux, pas besoin de nous profiler ainsi: la fusion du Grand-Fribourg est renvoyée aux calendes grecques; le projet de Centre cantonal de natation est empêtré dans un 'pétchi' intercommunal; l'élargissement de l'Agglomération est bloqué par un manque d'ambition général; la planification de la mobilité et de la circulation se fait sans vision globale; et je ne parle même pas du réaménagement du Bourg...

Tous ces projets, le Canton, l'Agglomération et les autorités des communes concernées sont capables de les renvoyer sans notre concours!

Aber dies ist NICHT die Rolle, die wir hier in unserem Rat spielen sollten!

Wir sind hier, um für schulische Infrastrukturen zu sorgen, um architektonisch sorgfältig ausgewählte Projekte zu unterstützen, um für die Bevölkerung – Kinder, Eltern und Familien – optimale Voraussetzungen zu schaffen.

Dans ce sens, je vous exhorte, avec force et conviction, à aller de l'avant, à réaliser ce projet bien pensé et qui n'a rien de luxueux, à jouer le rôle de moteur non de frein, à miser, pour une fois ce soir, sur l'avenir!"

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) donne la précision suivante:

"J'ai entendu qu'il serait nécessaire d'avoir dans un bâtiment une seule filière. Je me réfère ici à l'article 50 de la loi sur la scolarité obligatoire, qui est en vigueur depuis le 1^{er} août 2015: 'un établissement scolaire est constitué d'un minimum de 8 classes localisées dans un ou plusieurs bâtiments'. C'est-à-dire qu'on pourrait bel et bien avoir une partie de la

Séance du 15 février 2016

Crédit d'étude pour
l'agrandissement de l'école
primaire de la Neuveville –
message no 49 (suite)

*filière francophone à la Neuveville et l'autre à l'Auge, et de même pour la
filière alémanique."*

Herr Marc-David Henninger (SP) erklärt:

*"Ich bin Lehrer in der Unterstadt und weiss worüber ich
jetzt reden möchte. Deshalb einige Ergänzungen:*

*Man hat vorgeschlagen eine Rochade zu machen. Zum Bei-
spiel Schulhaus intern oder mehrere Schulhäuser zu tauschen. Sicher ist das
möglich aber es würde das Problem verschieben.*

*Das Schulhaus der Au hat aktuell genau die Platzverhält-
nisse, die es braucht. Es ist nicht möglich momentan Plätze im aktuellen
Schulhaus der Au abzugeben. Aber natürlich – und Frau A. Burgener hat es
gerade gesagt – es wäre theoretisch möglich eine ganze Schule auf zwei
Gebäude aufzuteilen. Dazu benötigte es in der Au unbedingt einen Anbau.*

*Dann hat man gesagt, in der Au hat es eine 'diminution
dramatique des élèves', das stimmt so leider auch nicht. In der Ausschule
kehren wir im nächsten Schuljahr ungefähr wieder zu der Schülerzahl zu-
rück, die im letzten Schuljahr war. In diesem Schuljahr hatten wir extrem
viele Schüler und konnten dadurch eine zusätzliche Klasse eröffnen. Also
wir werden nicht eine 'diminution dramatique' erleben sondern ein 'retour
à la normale'.*

*Noch etwas zu 'mixité des langues'; da bin ich voll dafür.
Ich denke es ist auch nötig, wir werden das Postulat heute oder morgen
überweisen um eine zweisprachige Klasse voranzutreiben. Ich denke auch,
dass es möglich ist mit den Schulen der Unterstadt etwas zu konstruieren,
zweisprachige Klassen aufzustellen um den Austausch zwischen den Spra-
chen herzustellen, der momentan überhaupt nicht existiert.*

*Ich selber war auch Schüler der Ausschule bis 1999. Bis da-
mals hatten wir wenigstens auch eine Partnerklasse, bzw. immer franzö-
sisch- und deutschsprachige Klassen und im Fach Französisch wurden wir
von französisch sprechenden Personen unterrichtet. Ich finde dies eine gute
Sache und ich denke, dass die Stadt Freiburg dies auch dahingehend unter-
stützen sollte.*

*Ich denke, dass die Botschaft beim Gemeinderat ange-
kommen ist. Es braucht eine Aktualisierung der 'clause du besoin'. Wir sind
nicht zufrieden mit dem was aktuell passiert. Wir haben keine Ahnung
wohin die Schülerzahl sich entwickeln wird und sie sehen es selber, es gibt
viele Leute, die nicht wissen was sie stimmen sollen. Ob sie die schwarze,
grüne oder rote Karte heben sollen. Das kommt eben daher, weil wir nicht
wissen was als nächstes passiert. Ist der Ausbau des Neustadtschulhauses
wirklich der Beste? Davon bin ich nicht überzeugt. Ich selber bin unent-
schlossen. Es ist natürlich wichtig, dass wir schauen dass die Schulhäuser
und die Gebäuderäume den kantonalen Gesetzgebungen entsprechen."*

Séance du 15 février 2016

Crédit d'étude pour
l'agrandissement de l'école
primaire de la Neuveville –
message no 49 (suite)

M. Pierre Marchioni (UDC) déclare ce qui suit:

"Membre de la Commission financière depuis deux législatures, j'ai été désagréablement surpris, voire scandalisé, par les déclarations de la Conseillère communale responsable des écoles dans les 'Freiburger Nachrichten' et dans 'la Liberté' du 4 février 2016. Je souhaiterais plus particulièrement savoir sur quel élément se fonde la Conseillère communale pour prétendre, qu'en raison de la proposition de renvoi de la demande du crédit d'étude relatif à ladite école: 'Das Problem ist, dass der Studienkredit für die Schule vor den Wahlen zur Abstimmung kommt': sagt Antoinette de Weck, die hinter dem Entscheid der Finanzkommission Wahlpropaganda vermutet.

Vous jetez ainsi, Madame, un doute malsain sur l'intégrité des membres d'une Commission qui portent une lourde responsabilité et, comme miliciens, s'engagent en leur âme et conscience à servir prioritairement non pas un intérêt personnel voire justement basement électoral, mais bien davantage l'intérêt de la communauté. Et quel avantage, grand Dieu, pourrions-nous retirer de cette demande de renvoi...? Il ne s'agit pas du sens unique de l'avenue de la Gare!

En tant que Doyen d'âge de la Commission financière, j'avais insisté, en début de législature, sur ce devoir primordial de l'intérêt de la Commune, comme prioritaire sur l'intérêt partisan et, même si je ne suis qu'un modeste membre d'un parti minoritaire, j'ose prétendre que ce devoir a été respecté.

Le respect mutuel est un des fondements dans les rapports entre les pouvoirs politiques de l'Exécutif et du Législatif, qui sont en droit de se parler à égalité. Il reste à espérer que ce dérapage ne soit qu'un accident dû à la tension du moment. Il n'en reste pas moins qu'il n'est pas acceptable. Je vous remercie pour votre réponse."

M. Guy-Noël Jelk (PS) fait la déclaration ci-après:

"Cette demande de crédit pour l'étude du projet d'agrandissement de l'école primaire de la Neuveville me tient particulièrement à cœur. En effet, cette école, je la connais un peu comme ma poche. Premièrement, pour y avoir effectué mes six ans de scolarité primaire; Deuxièmement pour l'avoir nettoyé durant les grandes vacances lors de mes études universitaires et, troisièmement, pour y avoir fait mes stages d'instituteur!

Personnellement, je vais soutenir ce crédit ainsi que la réalisation de ce projet pour les raisons suivantes:

- *Architecturalement, vue de l'extérieur, j'aime beaucoup cette idée des trois maisonnettes en bois. Quant à l'aménagement intérieur, il donne vraiment envie d'y travailler et je suis certain que les enfants*

Séance du 15 février 2016

Crédit d'étude pour
l'agrandissement de l'école
primaire de la Neuveville –
message no 49 (suite)

qui la fréquenteront s'y sentiront bien! N'est-ce pas le plus important?

- *Cet agrandissement va garantir et pérenniser une unité pédagogique entière et une filière complète pour cette école. Ce fait est primordial pour le quartier de la Neuveville; c'est évidemment une nécessité pour le bien-être des élèves et capital pour le fonctionnement de cette école de quartier.*
- *Très prochainement, nous l'espérons tous, ce quartier va voir son bâti, dans la région de la Planche-Inférieure, prendre de l'ampleur ce qui ira de pair avec une augmentation du nombre d'élèves.*
- *Comme nous le précise le message, ce n'est pas seulement trois salles de classe que l'on va construire mais également une salle pour les ACM (activités créatrices manuelles), une salle des maîtres (si vous connaissiez l'actuelle – moi oui! – les enseignants en seront enchantés), deux salles d'appuis, une bibliothèque et des sanitaires.*

Pour moi, cette construction n'est pas un luxe mais un magnifique projet pour la Basse, qui doit impérativement se réaliser, afin que les enfants, qui devront être scolarisés en 2019, puissent l'être!

Dans d'autres quartiers de la ville, au Botzet, au Schönberg, à la Vignettaz, les écoles ont été agrandies; la Neuveville en a également besoin. Le bâtiment actuel est vétuste et les mètres carrés des salles de classes ne peuvent pas être augmentés. Dans ce bâtiment, seuls les couloirs et la hauteur des plafonds sont spacieux.

J'accepterai ce crédit pour les enfants de la Neuveville."

Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden (PLR) s'exprime, à titre personnel, comme suit:

" Eine Bemerkung, die Stellung nimmt zur Aussage der Förderung der Zweisprachigkeit in der Unterstadt. Une collaboration entre ces deux écoles est souhaitable mais resterait du bricolage si elles seules devaient servir de classes-pilote. Cela représenterait un traitement inégalitaire entre les écoles de la ville. Für mich ist dies eine Verletzung des Gleichbehandlungsgrundsatzes. Wenn man die Zweisprachigkeit fördern will, muss man ein Konzept erstellen, welches für alle Schulen der Stadt gilt und nicht nur für eine oder zwei Schulen. Da wehre ich mich ganz vehement dagegen."

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles, remercie les intervenants pour leur contribution au débat:

"De nombreux arguments ont été développés et je crois qu'au fond ce que vous recherchez ce sont les faits, la réalité. Pour prendre une décision, il faut en effet connaître les faits. Le premier fait qui touche

Séance du 15 février 2016

Crédit d'étude pour
l'agrandissement de l'école
primaire de la Neuveville –
message no 49 (suite)

et qui intéresse tout le monde, c'est la croissance de la population. Effectivement, peu d'immeubles vont encore se construire en Basse-Ville. Toutefois, la Direction des Ecoles se base sur les naissances. C'est le seul fait que nous aurons et à partir duquel nous pourrions effectivement déduire l'évolution. Au vu des chiffres qui ont été communiqués par le Contrôle des habitants, nous constatons qu'à la rentrée 2015/2016 27 enfants sont entrés à l'école enfantine (EE). La rentrée 2016/2017 en comptera 33; celle de 2017/2018, 42; celle de 2018/2019, 43 et celle de 2019/2020, 47. Or, d'après l'article 39 du règlement d'exécution de la loi scolaire (RLS), à partir de 47 enfants, il faut ouvrir trois classes d'école enfantine. Ce sont les chiffres qui nous sont fournis, M. C. Allenspach, je ne les invente pas.

1. *Pourquoi faut-il trois classes enfantines? Actuellement, nous disposons de deux salles EE mais, comme je vous l'ai dit, une seule a les dimensions légales. Et pourquoi les a-t-elle? Parce qu'elle a pris l'espace qui était dévolu à la salle commune. La seconde salle EE est au deuxième étage. La surface au sol correspond aux normes mais elle est mansardée. Elle n'a donc pas les dimensions qu'il faudrait. Si nous construisons trois classes enfantines, la première classe permettra de libérer la classe commune; la deuxième remplacera celle qui n'a pas les dimensions nécessaires et la troisième répondra au besoin en infrastructures scolaires pour la rentrée 2019/2020.*
2. *Quid des possibilités du site scolaire de l'Auge? J'ai déjà répondu. J'ai dit que ça compliquait inutilement l'enseignement, puisque, dans cette optique, les classes d'appui seraient prévues à l'Auge. Les enfants francophones de la Neuveville se rendraient dans les classes d'appui à l'Auge, plusieurs fois par jour. Or, les transferts auraient lieu sous la responsabilité d'enseignants de l'école, non pas sous celle des enseignants MCDI, qui devraient accompagner les enfants d'un site à l'autre. C'est juste impossible.*
3. *En ce qui concerne le bilinguisme, j'abonde dans le sens de Mme E. Schneuwly-Aschwanden. Effectivement, imaginer un bilinguisme avec seulement deux classes n'est pas possible. Il faudrait avoir deux filières ou alors réfléchir à la manière de mettre en place un véritable enseignement bilingue. Je vous rappelle que ce n'est pas la Ville de Fribourg qui peut décider de cet enseignement bilingue mais la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS).*
4. *Mme A. Burgener Woeffray, vous avez parlé de l'article 50 LS qui permet effectivement d'avoir des classes sur deux sites. Mais vous avez assisté aux discussions qui ont prévalu au Grand Conseil; cet article vise essentiellement à satisfaire les cercles scolaires regroupant plusieurs communes et qui ont déjà des classes à différents endroits. Lorsqu'on construit un nouveau bâtiment, pourquoi compliquer la vie des utilisateurs? Je crois que le point de mire et ce qui doit vraiment vous orienter dans cette décision est de déterminer ce qui est le mieux pour les enfants qui fréquentent cette école pour qu'ils bénéficient d'un enseignement de qualité. L'enseignement ac-*

Séance du 15 février 2016

Crédit d'étude pour
l'agrandissement de l'école
primaire de la Neuveville –
message no 49 (suite)

tuel ne se donne plus seulement par l'enseignant mais aussi par le biais des cours d'appui. Il est donc nécessaire d'avoir ces classes d'appui.

5. *L'autre point fortement évoqué pour renvoyer ce projet, c'est d'attendre la réactualisation du Plan directeur des écoles. Alors, effectivement, le Plan directeur fera état de tous les besoins. Et qu'y verra-t-on? On verra qu'il nous faut deux filières supplémentaires à la Heitera et qu'il nous en faut deux à la Vignettaz. Mais en quoi est-ce que cela changera les besoins actuels de la Neuveville? En quoi est-ce que les besoins de l'école de la Neuveville sont inférieurs à ceux de la Heitera ou à ceux de la Vignettaz? Simplement parce qu'ils sont moins grands? Est-ce que les enfants de la Basse-Ville ne méritent pas d'avoir aussi des infrastructures qui leur permettent d'avoir un enseignement de qualité? Si on renvoie, qu'est-ce qu'il se passera? Vous aurez le Plan directeur, vous verrez que les besoins sont toujours là, qu'ils n'auront pas changé. Or, nous serons dans une impasse, puisque nous avons fait ce projet suite à une mise au concours. Un architecte a été choisi. Nous ne pouvons pas bloquer ce projet et partir sur un autre. L'architecte pourrait nous attaquer. Nous nous retrouverons donc avec le même message, puisque les besoins n'auront pas changé entre aujourd'hui et le mois de septembre. Simplement, l'étude aura pris neuf mois de retard, retard qui risque d'être prolongé parce qu'il y a des voisins qui ne sont pas contents de ce projet. Donc, nous n'arriverons pas à construire cette école pour 2019. De plus, entre 2016 et 2019, l'enseignement ne pourra pas se faire dans une bonne infrastructure et en 2019 nous n'aurons pas terminé l'école.*
6. *M. P. Wicht, vous avez dit, lors de la discussion sur le Bourg, qu'il fallait donner des bâtiments scolaires dignes de ce nom à notre population. D'ailleurs, je suis d'accord avec vous. C'est pour ça que je vous encourage à accepter ce crédit d'étude, qui nous permettra d'affiner le projet et de présenter au Conseil général un projet qui, je l'espère, ralliera la majorité.*
7. *M. P. Marchioni, je suis désolée si je vous ai blessé. Ce n'était pas du tout mon intention. Simplement, je dois vous dire que j'ai été fort surprise par la tournure de la discussion qui a eu lieu à la Commission financière. Peut-être suis-je trop prise par ma tâche et par le souci que j'ai de donner des infrastructures scolaires dignes de ce nom à tous les enfants de la Ville. En ce qui me concerne, l'enseignement est une chose tellement essentielle, parce qu'il est un moyen d'intégrer les enfants. La meilleure façon de les intégrer, c'est de leur donner un enseignement. Quand vous construisez une école, que vous donnez des infrastructures correctes, vous respectez les gens. Et quand vous respectez les gens, après vous pouvez aussi leur demander de respecter les autorités. On ne se moque pas d'eux; on leur montre qu'on fait l'essentiel pour eux et, du coup, les enseignants nous en sont reconnaissants, les enfants nous en sont recon-*

Séance du 15 février 2016

Crédit d'étude pour
l'agrandissement de l'école
primaire de la Neuveville –
message no 49 (suite)

naissants, et les parents nous en sont reconnaissants. Si nous voulons une cohésion dans cette ville, pour moi, ça passe par les infrastructures scolaires, ça passe par l'enseignement. C'est essentiel. Je crois que j'ai été peut-être un peu choquée par la manière dont j'ai été reçue, suite à la discussion qui a eu lieu et qui a abouti au renvoi. Je ne pouvais pas comprendre à quoi ça servait de repousser ce message... parce qu'il n'y a pour moi aucun argument valable de le repousser. Alors je vous prie encore de m'excuser, mon intention n'était vraiment pas du tout de vous blesser. J'ai trop de respect, ayant été moi-même Conseillère générale."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, tient les propos suivants:

"L'intervention de Mme A. de Weck était très complète. En ce qui concerne la problématique des biens culturels, je réponds aux représentants des groupes UDC et CG-PCS, qui demandent si le Conseil communal ne pourrait pas essayer d'intervenir à nouveau auprès du Service des biens culturels pour trouver des compromis. Je crois qu'il faut être réaliste, ce n'est pas possible. Pourquoi? Si on pouvait leur assurer aujourd'hui que le provisoire, qu'ils ne voulaient pas, durera cinq ans et pas un jour de plus, peut-être y aurait-il une petite porte entr'ouverte? Mais dans ce cas nous savons qu'une telle garantie n'est pas réaliste, puisque, comme évoqué par Mme A. de Weck, indépendamment de la problématique démographique, l'agrandissement de cette école de la Neuveville est impératif pour répondre aux normes actuelles. Ainsi, construire un bâtiment provisoire qui risque de durer plus longtemps qu'une période de 4 à 5 ans, n'a aucune chance devant le Service des biens culturels. D'autre part, cette construction provisoire ne ferait qu'augmenter le coût, parce qu'en construisant d'abord des pavillons provisoires, puis quelques années après un bâtiment en dur, coûtera plus cher au total que de directement construire un bâtiment en dur."

Vote sur la proposition de renvoi

Par 36 voix contre 28 et 6 abstentions, le Conseil général refuse la proposition de renvoi de la Commission financière et des groupes PS, CG-PCS et des Verts.

Examen de détail

La proposition de renvoi refusée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail de l'arrêté.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Séance du 15 février 2016

Crédit d'étude pour
l'agrandissement de l'école
primaire de la Neuveville –
message no 49 (suite)

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

**Le Conseil général adopte, par 43 voix contre 1 et 25 abs-
tentions, l'arrêté ci-après:**

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 49 du 5 janvier 2016;
- le rapport de la Commission financière;
- le rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures,

a r r ê t e:

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 650'000 francs pour l'étude du projet d'agrandissement de l'école primaire de la Neuveville à Fribourg en vue de sa réalisation.

Article 2

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti suivant les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 15 février 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente:

Lise-Marie GRADEN

La collaboratrice scientifique:

Nathalie DEFFERRARD CRAUSAZ"

Séance du 15 février 2016

ooo

32. Divers

A. NOUVEAUX POSTULATS

- n° 187 de MM. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS), Vincent Pfister (CG-PCS), Thanh Dung Nguyen (CG-PCS) et Maurice Page (CG-PCS) et de Mmes Eva Heimgärtner (CG-PCS) et Anne Marie Khamsi (CG-PCS) demandant au Conseil communal une étude de faisabilité pour une navette autonome reliant Bourguillon à la Planche-Supérieure

M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) en fait le résumé suivant:

"Développement du postulat

Ce postulat propose, par le truchement des délégués de notre commune au Conseil d'agglomération de Fribourg, d'étudier le potentiel et la faisabilité de la mise en service d'une navette autonome reliant Bourguillon à la Planche-Supérieure. L'idée est de trouver une solution de rabattement fonctionnelle et économiquement supportable permettant une connexion de Bourguillon à une ligne structurante de transports publics (ci-après: TP) déjà existante, soit la ligne TPF4 (problématique du dernier kilomètre). Cette navette pourrait également servir à compléter l'offre du bus scolaire assurant le déplacement des écoliers de l'école de la Neuveville au quartier de Bourguillon. Enfin, elle pourrait représenter un atout touristique dans la promotion et la découverte de notre ville.

Constat à la base d'un tel postulat

Le quartier de Bourguillon est actuellement très mal desservi par les TP. Seules les lignes régionales 125, 127 et 143 s'y arrêtent et ce, de manière très sporadique. Suite à la fermeture du pont de Zaehringen, ce quartier de notre ville mériterait d'être mieux raccordé au réseau des TP. Cependant, sous l'angle économique, le nombre relativement modeste d'habitants rend le prolongement d'une ligne de TP coûteuse et peu rentable, constat engendrant la résistance récurrente de l'Agglomération à ce sujet.

Toutefois, l'évolution technologique présente la navette autonome et circulant en site propre, ou sur voie peu fréquentée, comme une solution vraisemblable et économiquement raisonnable. Ce type de véhicule fait du reste l'objet d'essais, à Sion notamment.

Cette technologie autonome, c'est-à-dire sans chauffeur, permet rationnellement de 'rabattre' les usagers potentiels situés dans des quartiers excentrés et difficilement raccordables au réseau de TP et ainsi de les faire converger vers une ligne de TP structurante du réseau existant.

Séance du 15 février 2016

L'objectif poursuivi est de connecter de nouveaux bassins d'usagers aux TP, d'augmenter leur fréquentation et donc la rentabilité du réseau structurant des TP et, par conséquent, de diminuer le recours à la voiture individuelle.

L'auteur demande

- *aux membres du Conseil communal représentant notre commune au Comité d'agglomération*
- *aux membres du Conseil général représentant notre commune au sein de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement du Conseil d'agglomération*

de transmettre sa proposition d'étude au Comité d'agglomération et de la soutenir.

Pour information

Un postulat identique a été envoyé au Conseil d'agglomération."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 188 de MM. François Ingold (Verts) et M. Rainer Weibel (Verts), ainsi que de 14 cosignataires, demandant au Conseil communal l'élaboration d'un plan de mobilité pour le quartier du Bourg

M. François Ingold (Verts) en fait le résumé suivant:

"Développement du postulat

Nous demandons au Conseil communal d'étudier l'élaboration d'un plan de mobilité pour le quartier du Bourg, au sens large de cet outil de planification.

Le postulat vise à élargir la vision de la mobilité, pour le quartier du Bourg, en vue d'atteindre les objectifs inscrits dans le message n°48 (2011-2016), Crédit d'étude pour la requalification du Bourg: revalorisation du patrimoine historique et protection du paysage urbain; attribution parcimonieuse (strict minimum) de l'espace dévolu au stationnement sur les places et dans les rues historiques; revitalisation du quartier d'habitation, des petits commerces et de l'attractivité touristique.

La prise en considération de ces objectifs devra être accompagnée d'une évaluation des possibilités de réduire le besoin en stationnement des habitants, des visiteurs et des pendulaires du Bourg.

Nous suggérons que ce plan de mobilité examine:

Séance du 15 février 2016

- *les besoins en mobilité de tous les usagers du quartier – employeurs, services de l'Etat et de la Commune, habitants, visiteurs et touristes, notamment;*
- *les coûts-avantages de tous les moyens de transport (transport individuel motorisé, transports publics et touristiques, mobilité douce) et leur impact sur la vie sociale et économique du quartier;*
- *les possibilités de diminuer les besoins en stationnement du quartier d'une manière globale;*
- *la redéfinition de la destination principale du parking de la Grenette, qui devrait être réservé principalement aux visiteurs et aux besoins d'un pôle de car sharing de type 'Mobility' à disposition de tous les habitants, commerçants et services de l'Etat et de la Ville;*
- *le réaménagement du parking et de l'accès existant et la réorganisation de la sortie existante sur la rue des Chanoines, avec la variante d'une participation financière de la Ville et du Canton;*
- *la mise à disposition des habitants du Bourg de surfaces de parcage existantes hors du périmètre du quartier du Bourg;*
- *l'impact des mesures à prendre sur l'environnement, l'habitabilité, l'économie et le paysage urbain du quartier du Bourg ainsi que sur la soutenabilité économique pour tous les partenaires (usagers, Commune, Canton et société immobilière de la Grenette SA), avec un degré de précision qui permette la comparaison directe avec l'impact de l'extension du parking de la Grenette telle qu'envisagée dans le message n°48."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

B. NOUVELLE QUESTION

- n° 229 de Mme Marine Jordan (PS) relative à la pétition "Sauvez un bâtiment historique à Beauregard"

Mme Marine Jordan (PS) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après:

"Lors de la dernière séance du Conseil général, j'ai posé la question de savoir si la Ville était prête à réexaminer sa position quant à l'approbation du plan d'aménagement de détail (PAD) de la zone qui concerne le bâtiment sis à l'avenue de Beauregard 8. M. Jean Bourgknecht m'a répondu de manière complète en soulignant que le Conseil communal se déterminerait une fois qu'il aurait reçu la pétition. Cette pétition a été remise au Conseil communal le 5 février dernier avec plus de 1'500 signa-

Séance du 15 février 2016

tures. Je souhaiterais savoir si la Ville a déjà eu le temps de l'examiner et de prendre position."

M. Jean Bourgnicht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, répond comme suit:

"Effectivement, je confirme que j'allais donner une réponse complète au vu des arguments en notre possession. Nous avons reçu la pétition. Par contre, le Conseil communal n'a pas encore répondu à la pétition et n'a pas encore pris position. Je ne peux pas vous répondre autre chose aujourd'hui."

Mme Marine Jordan (PS) se déclare satisfaite de cette réponse.

Aucune autre intervention n'étant annoncée, la Présidente clôt la séance à 22.55 heures et invite les personnes présentes à se rendre au Gothard, pour une verrée.

Fribourg, le 29 février 2016
NDC/nm/ib

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente:

Lise-Marie GRADEN

La collaboratrice scientifique:

Nathalie DEFFERRARD CRAUSAZ

La Secrétaire de Ville:

Catherine AGUSTONI